



Assemblée générale

Cinquante-septième session

12^e séance plénière

Mardi 17 septembre 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Allocution de M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire et ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire et ancien Président de l'Assemblée générale, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Bouteflika : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter les félicitations de la délégation algérienne pour votre nomination à ce poste de responsabilité qui est le vôtre, et qui est un hommage aussi bien à vos qualités personnelles qu'à votre pays avec lequel le mien entretient des relations de coopération et d'amitié.

Je voudrais par ailleurs adresser mes félicitations à la Suisse qui vient d'être admise comme Membre à part entière de notre Organisation. Je suis certain que ce pays, farouchement attaché à sa neutralité sur la scène internationale, apportera une contribution précieuse à notre recherche commune de la paix dans le monde, au moment où cette paix se trouve sérieusement menacée, et notamment par le terrorisme international. Je souhaite donc la bienvenue à la délégation suisse à cette Assemblée et espère pour elle le meilleur succès dans ses activités parmi nous.

De même, notre Assemblée aura bientôt à confirmer la reconnaissance au titre de pays Membre de l'Organisation des Nations Unies du nouvel État de Timor-Leste, dont nous saluons la toute nouvelle indépendance. Le peuple timorais a choisi librement et par l'exercice de son droit à l'autodétermination d'être désormais maître de son destin. Nous le félicitons encore une fois d'avoir su faire valoir sa volonté, et lui souhaitons la bienvenue parmi nous et un avenir de progrès, de prospérité et de paix.

Voici maintenant deux années qu'était adoptée ici même l'historique Déclaration du Millénaire. En apportant une réponse solidaire et collective aux défis qui se présentent au monde sur les fronts de la paix, de la sécurité et de l'éradication de la pauvreté, la communauté internationale a fait preuve d'une vision responsable à laquelle les événements qui ont secoué le monde depuis lors confèrent un caractère prémonitoire.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Les tragiques événements du 11 septembre 2001, que nous avons commémoré voici seulement quelques jours, ont mis en relief la nécessité d'une réponse collective à cette menace globale que constitue le terrorisme. L'Algérie a eu à faire face, seule, une décennie durant à ce fléau des temps modernes. Elle se félicite de la prise de conscience qui s'est opérée au sein de la communauté internationale et des mesures qu'elle a prises pour y faire face.

L'Algérie a oeuvré pour la conclusion de conventions sur la lutte antiterroriste propres à chacune des organisations régionales africaines, arabes et islamiques auxquelles l'Algérie appartient. Ces conventions ont grandement contribué au renforcement du cadre légal international nécessaire à toute action de coopération internationale efficace dans la lutte contre le terrorisme.

Nous croyons qu'il est urgent d'adopter une convention globale sur la lutte contre le terrorisme, qui constituerait le cadre normatif au sein duquel viendront se conjuguer les différents accords de coopération en matière de lutte antiterroriste. Cette décision exige que nous dépassions nos divergences en ce qui concerne une définition du terrorisme, acceptable par tous, et qui évite des amalgames que nous sommes unanimes à condamner.

En particulier, nous refusons toute association de l'Islam avec les activités terroristes, comme il nous sera impossible d'assimiler au terrorisme le combat que mènent les peuples privés de leurs droits – combat inégal qu'ils mènent avec les moyens et les armes dont ils peuvent disposer.

En raison même des excès de l'occupation israélienne, la communauté internationale a défini les conditions du retour d'une paix juste et durable en Palestine et au Moyen-Orient. Ces conditions s'articulent autour du rejet de la violence. Elles s'articulent autour de la relance du processus de négociations fondé sur le principe de la paix contre la terre, et – point cardinal de cette évolution – l'affirmation du droit du peuple palestinien à établir un État à l'intérieur de frontières reconnues et sécurisées, et son corollaire, deux États – palestinien et israélien – vivant côte à côte et en paix.

L'initiative arabe de Beyrouth a défini les contours d'un tel règlement, fondé sur la légalité internationale et le principe de l'échange de la terre contre la paix.

Accueillie positivement par l'Organisation des Nations Unies et par les coparrains du processus de paix, cette ouverture arabe a redonné vie à un processus de paix devenu moribond. C'est la conviction de l'Algérie, solidaire aujourd'hui comme hier du peuple palestinien dans son combat exemplaire pour la liberté et la dignité, que seule la satisfaction des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'établissement de son État indépendant, avec Al Qods comme capitale, et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, permettront de restaurer la paix, la stabilité, la sécurité dans cette partie si névralgique du monde qu'est le Moyen-Orient.

Dans cette même région, en Iraq, des faits encourageants viennent de survenir qui permettent d'espérer qu'à la logique de la guerre se substituera enfin la logique de la paix. En acceptant le retour sur son territoire des inspecteurs des Nations Unies, l'Iraq a marqué sa disposition et son engagement à coopérer avec la communauté internationale pour que soit définitivement close la question des armes de destruction massive. Cette décision courageuse du Gouvernement iraquien doit en toute logique conduire à la levée définitive des sanctions, qui ont durement frappé le peuple iraquien, et ramener la paix et la sécurité dans ce pays et dans l'ensemble de la région, dans le strict respect de la souveraineté, de l'unité du peuple iraquien et de l'intégrité de son territoire national.

Dans le voisinage immédiat de l'Algérie, au Sahara occidental, 27 années après le retrait de l'ancienne Puissance coloniale, le peuple sahraoui continue de réclamer son droit inaliénable à l'autodétermination, en application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et des résolutions que l'Assemblée générale n'a cessé d'adopter et de confirmer d'année en année, depuis qu'elle a appelé dès 1966 à la décolonisation du territoire et à l'autodétermination de son peuple au moyen d'un référendum.

La communauté internationale ne peut rester indifférente au sort de ce peuple, ni accepter que la mise en oeuvre loyale et intégrale du Plan de règlement et des accords de Houston soient constamment reportés.

Pays voisin des deux peuples frères marocain et sahraoui, l'Algérie continuera pour sa part à ne

ménager aucun effort au service de la paix internationale et de la stabilité et de l'unité de la sous-région. Elle a apporté tout son soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général et par son Envoyé personnel, ainsi que sa pleine contribution au règlement de ce conflit. Le problème du Sahara occidental étant ainsi pris en charge par l'ONU, et en particulier par son Conseil de sécurité, l'Algérie souhaite que ses relations avec ses voisins ne soient pas hypothéquées par ce différend et que l'Union du Maghreb arabe puisse renouer avec ses activités et développer une coopération confiante et fructueuse entre tous les pays de la région.

La présente session se tient à l'heure où la mondialisation, qui s'accélère et s'intensifie à la faveur de la révolution des technologies de l'information et de la communication, suscite encore des interrogations sur ses avantages et sur les défis qu'elle pose et sur les risques de marginalisation et d'exclusion qu'elle comporte pour les pays en développement, en particulier en Afrique. Cette session revêt aussi un caractère particulier en s'inscrivant dans le prolongement de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable, qui ont marqué deux étapes déterminantes pour l'avenir de la coopération internationale au service d'un développement durable, équilibré et équitable.

Tandis que le processus lancé à Monterrey a identifié les axes d'intervention pour la mobilisation des financements et le renforcement de la coopération financière et technique au service du développement, le Sommet de Johannesburg a ciblé les domaines prioritaires et urgents pour le combat contre la pauvreté, la durabilité du développement et la coopération internationale.

Le droit au développement doit figurer au centre de nos préoccupations et de nos efforts pour le renforcement de la coopération internationale à travers la promotion de partenariats multiples et renouvelés entre le Nord et le Sud, basés sur le partage des responsabilités et des avantages. À cet égard, j'aimerais mentionner la signature cette année de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne. Cet Accord constitue une base pour le lancement d'un véritable partenariat mutuellement bénéfique.

L'internationalisation optimale des courants d'investissements étrangers directs, l'accroissement significatif de l'aide publique au développement, le traitement du lourd fardeau de l'endettement, l'ouverture des marchés aux produits des pays du Sud, tout comme la refonte de l'architecture financière internationale pour permettre une plus grande participation des pays en développement, demeurent naturellement les préoccupations majeures de ces derniers. Elles sont autant de questions auxquelles nous devons apporter rapidement des solutions.

Au fil des graves crises qui ne cessent de secouer le monde, l'instauration d'un ordre économique et commercial international plus équitable devient de plus en plus incontournable et requiert, de la part de la communauté internationale, une volonté politique plus ferme.

Les résultats de la dernière Conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Doha offrent l'opportunité de mettre en place un système commercial multilatéral plus ouvert et plus transparent qui permettra d'augmenter la part des pays en développement dans les échanges internationaux.

En outre, je ne voudrais pas manquer de saluer les initiatives bilatérales et multilatérales prises en faveur des pays en développement, les pays les moins avancés en particulier, et d'exprimer le souhait que de telles initiatives soient suivies d'autres actions concrètes qui donneraient toute leur signification à la solidarité internationale et à l'effort soutenu vers la construction d'un monde humanisé et débarrassé des germes de l'instabilité et de la violence.

Les changements trop rapides qui caractérisent le monde actuel comportent une grande part d'incertitude en ce qui concerne l'avenir de l'humanité. Face à ces périls, on enregistre une forte tendance vers la solidarité internationale, non seulement dans la lutte contre le terrorisme, mais également dans la lutte contre la pauvreté et la préservation de notre environnement. De plus en plus, se précise pour tous, le rôle indispensable de l'Organisation des Nations Unies dans la résolution des problèmes qui confrontent l'ensemble de nos peuples. Dans un monde en danger, cette Organisation s'avère irremplaçable car elle symbolise notre engagement commun dans la lutte pour la survie de l'humanité.

Les réalisations du système des Nations Unies sont impressionnantes, qu'il s'agisse de promotion de

la paix et de la sécurité, de la coopération économique, du progrès social, d'action humanitaire ou encore de développement du droit international. Ces accomplissements réalisés en dépit de périodes difficiles et de l'insuffisance de moyens donnent la mesure de ce que ce système pourrait entreprendre pourvu que l'exigence de son renforcement soit pleinement appuyée par tous les États Membres.

Les efforts de rationalisation des activités des Nations Unies, d'amélioration de la coordination à l'échelle du système et la cohérence de son action augurent de gains certains en crédibilité et en efficacité.

Je tiens à rendre hommage au leadership du Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans cette oeuvre qui entraînera un plus grand engagement des États et un accroissement des ressources de l'Organisation.

Cette action de renforcement de la crédibilité et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies doit se traduire aussi par une adaptation de ses structures afin de mieux refléter la nouvelle physionomie de la société internationale et de ses missions pour faire face à l'ensemble des défis auxquels l'humanité est confrontée.

Le monde du nouveau millénaire ne peut se passer de l'Organisation des Nations Unies. Une Organisation en phase avec les exigences générées par les mutations contemporaines constitue l'outil indispensable à la réalisation d'une paix et d'un développement durables et universels.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République algérienne démocratique et populaire et ancien Président de l'Assemblée générale de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire et ancien Président de l'Assemblée générale, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. José Maria Pereira Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de

M. José Maria Pereira Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert.

M. José Maria Pereira Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir d'accueillir M. José Maria Pereira Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Neves (Cap-Vert) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre compétence bien connue et votre expérience diplomatique vous permettront de mener à bien les activités de l'Assemblée. Je puis vous assurer que vous pourrez compter sur le plein appui de la délégation cap-verdienne.

Je voudrais rendre hommage à l'excellente direction de votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, qui a présidé l'Assemblée à un moment particulièrement difficile, où des mesures importantes ont été prises pour améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale en vue de renforcer le rôle de notre Organisation dans le règlement des questions auxquelles est confrontée la communauté internationale.

Je voudrais également adresser quelques mots particuliers de remerciement au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la façon avisée et compétente avec laquelle il conduit les affaires de l'ONU, notamment en ce qui concerne le programme du Sommet du Millénaire, qui a débouché sur d'importants résultats pour la communauté internationale, comme ceux des sommets de Monterrey et de Johannesburg.

Le Cap-Vert salue l'admission au sein de l'ONU de la Confédération suisse. La présence de la Suisse au sein de l'ONU ne peut, à notre avis, qu'être avantageuse pour l'Organisation, compte tenu de la précieuse expérience diplomatique pour laquelle ce pays est réputé.

Nous saluons de même l'admission prochaine du Timor-Leste à l'ONU. C'est avec plaisir que je rappelle maintenant la solidarité non démentie du Cap-Vert avec le peuple est-timorais tout au long de sa lutte pour

l'autodétermination et l'indépendance. Ce jeune pays et sa population ont payé très cher la reconnaissance de son droit à l'existence. C'est donc un devoir pour la communauté des nations que de mobiliser tout l'appui possible pour permettre à cette jeune démocratie de s'affirmer et de rattraper les décennies gâchées par la destruction et la violence.

Les événements tragiques qui ont frappé les centres vitaux et emblématiques des États-Unis, le 11 septembre 2001, ont profondément choqué le monde entier. Toute la communauté internationale s'est mobilisée pour exprimer sa solidarité avec les États-Unis d'Amérique, et prendre en même temps des dispositions à la mesure de la menace que fait peser le terrorisme international sur l'humanité. Le Cap-Vert, qui est l'un des premiers pays à répondre à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, reste fermement attaché à son application.

Les ondes de choc de cette catastrophe, ressenties sous toutes les latitudes, ont modifié de nombreux aspects des relations entre les États. Les répercussions en sont visibles dans l'absence de croissance économique; dans l'augmentation des dépenses consacrées à la défense et à la sécurité et les conséquences de ces choix sur la répartition des ressources; et dans la vie quotidienne des citoyens de tous les pays du monde, notamment pour ce qui est des restrictions à la liberté de circulation. Certaines régions du monde connaissent un risque accru d'affrontement militaire, qui aurait des conséquences incalculables s'il devait se concrétiser.

Ainsi, la question de la sécurité internationale prend dorénavant une importance sans précédent dans les rapports entre États, et l'ONU est appelée à jouer un rôle déterminant dans l'évaluation et la gestion de la situation. Les moyens diplomatiques doivent être privilégiés et renforcés dans le cadre du Conseil de sécurité.

Un monde plus sûr est un monde plus juste. Il est essentiel que l'ONU renforce ses capacités d'intervention et de coordination en matière de coopération internationale pour promouvoir le développement économique et social, qui constitue une garantie pour la paix et la sécurité dans le monde. Il est impossible de créer un climat de paix et de sécurité lorsque plus de la moitié de la population mondiale continue de souffrir de la pauvreté, de la malnutrition, de la maladie et de l'ignorance. La communauté

internationale doit renforcer son engagement d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire à temps pour donner un sens à la vie de millions de nos frères et de nos sœurs, en particulier dans les pays les moins avancés, qui envisagent aujourd'hui l'avenir sans aucun espoir.

Au prix de beaucoup d'efforts et de détermination et de coûts sociaux élevés, nombre de ces pays ont mis en oeuvre les réformes approfondies qu'exigeaient d'eux leurs partenaires bilatéraux et les institutions financières internationales. Malheureusement, dans de nombreux cas, au lieu d'obtenir ainsi un appui supplémentaire pour poursuivre leurs réformes, ces pays sont actuellement laminés par le fardeau de la dette; ils connaissent une baisse progressive de l'aide publique au développement et ils n'ont pas encore accès aux investissements étrangers privés. Les populations attendent encore, cependant, que ces réformes produisent les résultats promis.

Dans cette conjoncture, les sommets de Monterrey et de Johannesburg ont suscité d'importants espoirs, qui se sont traduits, cependant, par des résultats relativement modestes. Néanmoins, une mise en oeuvre effective des points de consensus auxquels on est parvenu à ces sommets pourrait représenter un bon acquis de départ pour les pays en développement. Les engagements financiers pris officiellement à Monterrey et les objectifs définis à Johannesburg dans les secteurs critiques de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement représentent un apport particulièrement important à la mise en oeuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ce qui importe avant tout, maintenant, c'est que les décisions adoptées soient effectivement appliquées et que l'on s'attache à étendre le consensus aux autres secteurs essentiels au développement durable de la planète.

Le Cap-Vert est conscient des efforts qui ont été consentis par l'ONU pour favoriser le développement des pays les moins avancés et des petits États insulaires. À cet égard, nous saluons la création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, conformément aux décisions de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Le Cap-Vert a obtenu des résultats positifs dans son combat pour le développement économique et social. La maturité politique accrue dont font preuve les habitants de mon pays nous permet de connaître la paix et la stabilité, et contribue au fonctionnement normal des institutions démocratiques. Des changements ont été opérés au niveau des autorités locales et nationales. Le dernier *Rapport sur le développement humain* place le Cap-Vert en très bonne position sur le continent africain.

Toutefois, en dépit des progrès notables enregistrés au cours des 20 dernières années sur les plans politique, social et économique, le Cap-Vert souffre d'un déséquilibre structurel entre la production nationale et les dépenses intérieures, avec pour résultat un déficit permanent de la balance courante ainsi que d'autres déséquilibres économiques. Le chômage est élevé et une part importante de la population vit dans la pauvreté.

Le développement du pays a été caractérisé par une alternance de progrès et de reculs dus à la vulnérabilité économique de notre petite île, pauvre en ressources naturelles, dotée d'une faible base de production et dépendant fortement des flux financiers extérieurs. Ces conditions sont encore aggravées par la situation géographique de notre pays – la région du Sahel – qui l'expose à des sécheresses prolongées nuisibles à l'environnement.

Dans ces conditions, et vu les faibles précipitations enregistrées jusqu'à présent, nous devons nous attendre à une nouvelle année difficile. C'est pourquoi le Gouvernement a pris des mesures d'urgence pour atténuer les répercussions de la sécheresse sur les catégories les plus vulnérables. À cette fin, nous avons lancé un appel à la solidarité de tous les Cap-Verdiens tout en espérant pouvoir compter sur le soutien actif de la communauté internationale.

La pauvreté est un autre handicap du Cap-Vert et la réduction de la pauvreté est l'un des principaux impératifs de notre société. En ce moment, nous travaillons en collaboration avec nos partenaires bilatéraux et les institutions des Nations Unies à des stratégies de lutte contre la pauvreté à moyen et long termes.

Dans les prochaines années, notre pays va devoir trouver rapidement des solutions durables pour maintenir les grands équilibres macroéconomiques, poursuivre et renforcer les réformes structurelles,

élargir la base de production et doter notre économie d'atouts concurrentiels tant au niveau extérieur qu'au niveau intérieur, bref, trouver des solutions permettant d'assurer la croissance économique et de réduire le taux de chômage. À cet égard, nous allons avoir plus que jamais besoin, dans nos efforts, de partenariats adéquats ainsi que d'investissements étrangers privés pour pouvoir poursuivre le processus de développement du pays commencé lors de notre indépendance en 1975.

Nous notons avec plaisir les signes encourageants qui commencent à se faire jour sur notre continent. Un vent nouveau souffle sur l'Afrique. Cette année a ainsi vu naître une nouvelle organisation à l'échelle du continent, l'Union africaine, ainsi qu'un partenariat nouveau et original, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Cela a fait naître à son tour de nouveaux espoirs d'un avenir plus riant pour les populations africaines. La réception globalement favorable réservée à ces deux initiatives africaines est de bon augure pour le continent. L'Afrique semble donc être en passe de trouver sa propre voie en renforçant sa capacité de résoudre les problèmes hérités de la colonisation et les conflits souvent provoqués par des intérêts extérieurs.

En fait, l'Union africaine et le NEPAD se basent sur de nouveaux fondements ainsi que sur un nouvel environnement sur notre continent qui offre de nouvelles perspectives pour la paix et le développement. Nous notons avec satisfaction les progrès importants réalisés en Angola, en Sierra Leone et dans la région des Grands Lacs. Ces progrès laissent entrevoir un règlement définitif des conflits qui semblaient inextricables il y a un an. À cet égard, nous voudrions rendre hommage aux efforts de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine pour trouver des solutions à ces conflits. Nous saluons également les actions décisives prises par certains pays pour encourager une entente entre les parties belligérantes.

Nous félicitons également le Gouvernement angolais et l'UNITA qui ont enfin trouvé une solution à un conflit qui a dévasté le pays pendant de longues années. Les conditions politiques sont maintenant réunies pour que puisse s'effectuer la tâche gigantesque de la reconstruction nationale. Toutefois, compte tenu de la gravité de la situation humanitaire, un appui très important devra être fourni par la communauté internationale pour aider les Angolais à

trouver une solution rapide et appropriée de nature à empêcher leurs problèmes de prendre de l'ampleur.

Les signes positifs qui laissent entrevoir une ère nouvelle pour l'Afrique ne devraient pas nous faire perdre de vue l'ampleur et la complexité des défis auxquels nous sommes confrontés et qui résultent des données historiques, des catastrophes écologiques ainsi que d'une accumulation d'erreurs humaines. Le dernier rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement consacré aux pays les moins avancés souligne que l'Afrique subsaharienne est plus pauvre qu'elle ne l'était il y a 20 ans. Dans le même temps, l'évaluation des progrès économiques réalisés au cours de la dernière décennie dans le cadre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est décevante.

Par ailleurs, l'expansion des pandémies, malgré quelques succès limités enregistrés dans la lutte contre elles, et la gravité des pénuries alimentaires qui ont frappé l'Afrique australe illustrent la gravité et la persistance des problèmes que doivent résoudre les Africains.

On note que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique s'est renforcée, comme le montre l'attention croissante portée aux problèmes du continent. À cet égard, on peut notamment citer les récentes séances du Conseil de sécurité axées sur la situation dans le continent, la création d'un Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays qui sortent d'un conflit, et la session de l'Assemblée générale qui a été consacrée hier au NEPAD. Dans ce contexte, nous pouvons également signaler certaines des décisions prises aux Sommets de Monterrey et de Johannesburg.

Nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale contribuera largement à résoudre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et qu'elle permettra à l'Organisation des Nations Unies de renforcer son rôle tant que promoteur de la paix, de la compréhension et de la coopération entre tous les peuples du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Cap-Vert pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. José Maria Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant de Samoa

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant du Samoa.

M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant du Samoa, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant du Samoa et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Malielegaoi (Samoa) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale.

Nos réunions annuelles dans cette auguste enceinte nous permettent de réaffirmer notre détermination d'atteindre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies : la détermination de respecter les principes de la Charte, de faire respecter les droits de l'homme fondamentaux et les libertés fondamentales, tout en cherchant à améliorer les conditions sociales et économiques, et d'agir de concert souverainement pour préserver la paix et la sécurité internationales. Les enseignements que nous avons tirés de l'histoire exigent que les nations s'unissent dans un effort commun. Il n'y a pas d'autres manières d'agir, surtout pas maintenant dans un monde de plus en plus interdépendant qui ne cesse de se mondialiser. Il n'y a certainement pas d'autres solutions pour les tout petits pays. Nous ne voyons d'ailleurs pas comment un pays quelconque, quelles que soient sa taille et sa puissance, pourrait véritablement se débrouiller tout seul.

La guerre et les conflits divisent les nations. Ils font rage dans de trop nombreux endroits du monde. Les forces mondiales contribuent à la dégradation de l'environnement et répandent la souffrance par la pauvreté et la maladie et par le commerce illicite des

armes et des drogues et la traite des êtres humains. La sécurité de toute la communauté mondiale est maintenant gravement hypothéquée par les fléaux terribles que sont le VIH/sida et le terrorisme. Ce n'est que par la coopération et les actions multilatérales que nous pouvons espérer réagir, prendre des mesures pour contrer ces menaces, trouver des solutions et protéger tout le monde.

Les monstrueux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis ont porté atteinte aux valeurs qui sont fondamentales pour l'humanité et l'Organisation des Nations Unies. Au nom de mon pays, je tiens à renouveler notre solidarité et notre appui sans réserve au peuple des États-Unis. Nous n'avons jamais mis en doute le courage des États-Unis. Face à cette épreuve, ils ont fait montre d'une détermination plus ferme et d'un grand courage. C'est cet esprit qui sous-tend la volonté mondiale. C'est cet esprit qui nous unit tous dans la lutte contre le terrorisme.

Je voudrais réaffirmer ici que nous appuyons vigoureusement la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et l'action du Conseil en vue de son application. Le Samoa a, pour sa part, mis en place des politiques et une législation nationale appropriées et nous examinerons, le cas échéant, les dispositions à prendre, conformément aux travaux du Comité contre le terrorisme.

L'Iraq continue de violer les résolutions du Conseil de sécurité. Cela fait bien longtemps qu'il ne les a pas respectés – beaucoup trop longtemps. Nous félicitons le Secrétaire général Kofi Annan pour les nombreux efforts qu'il a déployés pour encourager l'application des résolutions. Nous pensons que l'on doit respecter pleinement ses obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité, sans aucune condition préalable, et sans retard.

Nous nous félicitons de que, dans des déclarations entendues dans le cadre de ce débat, l'on ait largement reconnu que les mesures qui devront être prises le seront dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et sous l'autorité du Conseil de sécurité. Les nouvelles de ce matin selon lesquelles les inspecteurs en armements vont probablement retourner en Iraq constituent un fait encourageant, et nous espérons que cela est tout à fait sérieux.

Nos préoccupations relatives à l'Iraq reflètent partiellement notre grave inquiétude concernant la

prolifération des armes de destruction massive – chimiques, biologiques et nucléaires. Ces armes constituent une menace importante et immédiate pour la paix et la sécurité internationales. Les accords et systèmes internationaux visant à contrôler la mise au point et la diffusion des armes de destruction massive, et à les éliminer, doivent être renforcés et appliqués.

Nous vivons dans une région du monde où l'on a procédé à des essais nucléaires et où l'on a utilisé des armes nucléaires. Notre crainte des conséquences possibles est très concrète. C'est la raison pour laquelle nous avons conclu le Traité de Rarotonga, qui établit une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique-Sud. Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait d'achever le processus de ratification des protocoles relatifs à ce Traité. C'est pourquoi nous continuons de nous opposer au transport de matériel nucléaire et autre matériel radioactif dans les eaux de notre région.

Nous sommes horrifiés par les souffrances des familles et des communautés au Moyen-Orient, et nous appelons de nos vœux l'avènement d'une paix permanente pour tous. La situation actuelle constitue une menace extrêmement grave pour la paix et la sécurité internationales. Elle exige que des efforts prioritaires et urgents soient déployés pour mettre fin au conflit. Les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2001) du Conseil de sécurité énoncent la base d'un règlement. Ces résolutions doivent être appliquées.

Ma délégation appuie fermement le Secrétaire général dans le cadre de la réforme en cours à l'ONU. Nous avons tous constaté de résultats positifs et encourageants. Les réformes visant à rendre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social plus efficaces doivent se poursuivre. La réforme du Conseil de sécurité mérite une attention particulière. Les questions sont délicates et complexes, c'est évident. Mais, il est également évident que le Conseil de sécurité doit refléter les réalités géopolitiques de notre temps. Il doit représenter adéquatement la communauté internationale d'aujourd'hui, pouvoir fonctionner efficacement et être convaincu de son autorité.

Nous saluons l'entrée en vigueur du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale. Le Samoa a maintenant ratifié le Statut. La Cour permettra de traduire en justice ceux qui commettent

des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Par conséquent, il s'agit d'un progrès essentiel et d'une étape importante dans la protection des droits de l'homme et le respect des normes humanitaires internationales. À cette fin, la Cour mérite tout notre appui pour qu'elle puisse jouir de la force de l'universalité et de la légalité. Nous devons veiller à ce qu'elle ne soit pas compromise de quelque façon que ce soit.

Cette année a été particulièrement remarquable pour ce qui est des efforts internationaux visant à atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement. En mars, nous sommes parvenus au Consensus de Monterrey. Au cours de ce mois-ci, nous avons convenu à Johannesburg d'un plan pour mettre en oeuvre le développement durable dans tous les territoires. À juste titre, on a mis l'accent sur l'objectif consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême. La misère totale qui afflige tant d'êtres humains dans le monde entier est tout simplement inacceptable. Le rôle de chef de file joué remarquablement bien par l'Afrique du Sud a permis au Sommet de Johannesburg d'être couronné de succès. Nous félicitons et remercions chaleureusement le Président Mbeki, ses ministres et ses autres collègues.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis de féliciter les dirigeants de l'Afrique à l'occasion de la création de l'Union africaine et du lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous nous sommes déjà associés à l'Afrique sur d'autres questions, y compris des initiatives dans le contexte de la coopération entre l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et je puis les assurer de notre vif intérêt et de notre appui.

Étant donné que Samoa préside l'Alliance des petits États insulaires, je voudrais exprimer notre satisfaction particulière à l'égard des dispositions prévues dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg concernant le développement durable des petits États insulaires. Nous apprécions beaucoup le rôle joué par tous les pays pour parvenir à un accord sur ces dispositions. Nous attendons avec intérêt leur appui continu, alors que nous commençons à préparer la réunion internationale prévue en 2004 pour examiner le Programme d'action de la Barbade. Il est essentiel, pour la pérennité de toutes les régions comportant des petites îles, que l'on surmonte la vulnérabilité bien

connue des petits États insulaires et leur l'exposition aux effets des changements climatiques mondiaux, aux catastrophes naturelles, à la dégradation de l'environnement et aux secousses économiques mondiales.

Les changements climatiques sont les menaces les plus graves et les plus immédiates pour nos communautés. Ils mettent en péril, en grande partie en raison des actes des autres, des pays comme le mien qui sont moins responsables des causes et moins en mesure de s'adapter. À Johannesburg, nous avons été très encouragés par les déclarations de plusieurs pays – la Fédération de Russie, la Chine, l'Inde et le Canada, entre autres – selon lesquelles ils envisagent de ratifier le Protocole de Kyoto. Ce grave problème ne mérite rien de moins que ce genre de solidarité et de dynamisme à l'échelle mondiale.

En terminant, je souhaite la bienvenue à la Suisse qui est devenue un Membre à part entière de l'ONU. Le rôle de la Suisse et ses contributions à l'Organisation sont bien connus de tous et très appréciés.

Je voudrais également dire à quel point nous sommes satisfaits de la situation au Timor-Leste. Il s'agit d'une réussite à tous égards : dans la détermination de son peuple et dans la réaction de la communauté internationale. Le Samoa est heureux d'avoir pu contribuer aux activités de maintien de la paix de l'ONU dans ce pays, et nous entendons poursuivre en ce sens. Le mois dernier, nous avons accueilli le Timor-Leste en tant qu'observateur au sein du Forum des îles du Pacifique. Nous attendons avec impatience son imminente admission à l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant du Samoa de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Samoa, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Halldór Ásgrímsson, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Islande.

M. Ásgrímsson (Islande) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que vous saurez nous diriger avec sagesse dans les tâches complexes qui nous attendent.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'ONU à la Suisse, notre amie de longue date et partenaire au sein de l'Association européenne de libre-échange. En outre, je tiens à exprimer notre satisfaction de voir que le Timor-Leste se joindra à l'ONU dans le courant de ce mois-ci. L'indépendance du Timor-Leste constitue un exemple de plus de la façon dont, en fin de compte, les buts et principes de l'ONU finissent par l'emporter.

Les attaques terroristes délibérées et odieuses organisées contre les États-Unis le 11 septembre de l'an dernier ont eu des répercussions mondiales. La nécessité de lutter contre le terrorisme et la détermination internationale de le faire ont dominé la scène internationale au cours de l'année écoulée. L'Islande réaffirme sa détermination de coopérer avec l'ONU et ses États Membres, ainsi qu'avec toutes les autres organisations internationales pertinentes, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. À cette fin, nous soulignons qu'il est très important que les États ratifient et mettent en oeuvre tous les instruments juridiques pertinents qui contribuent ensemble à éliminer cette menace.

Shaikh Mohammed Bin Mubarak (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

Nous devons nous efforcer de finaliser le projet de convention générale relative au terrorisme durant la présente session de l'Assemblée générale.

S'agissant de questions aussi importantes que la paix et la stabilité, il est souvent difficile de prendre des décisions et de se mettre d'accord sur des résolutions ici à l'ONU, sans parler de leur mise en oeuvre. Il est impératif d'assurer l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est donc très encourageant de voir que durant la présente session de l'Assemblée générale, le consensus qui émerge sur la façon de répondre au non-respect des résolutions du Conseil de sécurité semble produire des résultats tangibles. Ainsi, le Gouvernement iraquien a informé l'ONU hier que l'Iraq avait décidé de coopérer pleinement avec l'Organisation et d'assurer aux inspecteurs en armes un

accès inconditionnel dans le pays. Il s'agit certainement d'un signe positif, mais des actes devront suivre.

Au cours d'une récente visite au Moyen-Orient, j'ai été conforté dans ma conviction qu'il devrait y avoir une implication plus ferme de la communauté internationale dans cette région ainsi que la participation des autres parties aux efforts visant à régler le différend dans la région. À cet égard, l'Islande appuie pleinement les efforts du Quatuor ainsi que les propositions saoudiennes. Les négociations sur un règlement politique doivent reprendre; elles ne doivent pas être prises en otage par la situation sur le terrain. Seul un accord de paix global traitant de tous les aspects du différend peut assurer la sécurité et la prospérité aux Israéliens et aux Palestiniens.

L'occupation des territoires palestiniens doit prendre fin, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. L'Islande appuie fermement la solution en faveur de deux États. Israël et la Palestine doivent vivre côte à côte en paix et dans des frontières sûres et reconnues.

En attendant la conclusion d'un accord de paix, les deux parties doivent respecter un certain nombre de règles. Le caractère sacré de la vie de civils innocents doit être respecté en toutes circonstances. Cela signifie que l'Autorité palestinienne doit se réformer pour s'attaquer efficacement à la terreur et ouvrir la voie à la mise en place d'un État palestinien démocratique et responsable. Israël doit également respecter le droit humanitaire international dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. La situation sur le terrain doit s'améliorer, faute de quoi, il existe un réel danger de voir la dégradation de la situation économique dans les territoires palestiniens occupés conduire à une catastrophe humanitaire.

L'Islande se félicite vivement de l'entrée en vigueur du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale (CPI). Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut ou à y adhérer, en vue de réaliser l'universalité dans la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux les plus graves.

La CPI est certainement l'un des acquis majeurs de la communauté internationale en matière de renforcement du système juridique international. Des préoccupations ont été exprimées en ce qui concerne des abus éventuels du Statut de Rome. Ces inquiétudes

doivent être examinées avec soin et de façon ouverte, et sans préjudice du fonctionnement effectif de la CPI.

Une vigilance de tous les instants s'impose pour assurer le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Nos efforts continus de lutte contre le terrorisme ne doivent pas engendrer une quelconque forme de violation des droits de l'homme. Toutes les mesures prises doivent l'être dans le respect du droit international.

Je voudrais m'attarder sur les questions de droits de l'homme relatives aux femmes et aux enfants. Malheureusement, les droits des femmes sont parfois considérés comme une question purement sociale et non pas comme un problème de droits de l'homme. Les femmes sont très souvent les premières victimes des conflits; et pourtant, leur droit à participer sur un pied d'égalité avec les hommes aux négociations de paix et aux processus de prise de décisions n'est pas encore reconnu. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité vise à changer cette situation, et ses dispositions doivent être appliquées et respectées.

Si des progrès ont été faits en vue d'une égalité accrue entre les sexes, la situation en la matière reste très mauvaise dans de nombreux pays. La traite des femmes a augmenté, y compris en Europe où ce phénomène reste préoccupant. La réapparition d'anciennes formes de châtement contre les femmes dans certaines régions du monde est révoltante. Le manque d'éducation, d'information et de soins ainsi que l'exploitation sexuelle rendent les femmes particulièrement vulnérables au fléau croissant du VIH/sida.

Le bien-être des enfants est une responsabilité qui nous incombe. Des millions d'enfants souffrent dans le monde en raison de la pauvreté. Ils sont cruellement exploités comme enfants soldats et comme manoeuvres. Ils ne jouissent pas du droit à l'éducation et sont privés de la vie décente à laquelle ils ont droit. L'Islande se félicite donc de la session extraordinaire consacrée aux enfants, tenue au printemps dernier. La participation des enfants eux-mêmes a été une réussite remarquable. Nous devons écouter nos enfants et tout faire pour mettre en oeuvre la Déclaration et le Plan d'action de cette session, ainsi que la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Le développement durable fait partie intégrante des politiques et stratégies des autorités locales et nationales, des organisations internationales, des

entreprises et des organisations non gouvernementales à travers le monde.

En dépit des progrès remarquables faits dans plusieurs domaines au cours de la dernière décennie, surtout en matière d'environnement, des millions de personnes continuent de vivre dans la pauvreté et il y a peu d'espoirs qu'elles y échappent. Il est fondamental que les pays pauvres puissent profiter de leurs avantages comparatifs et rentabiliser leurs ressources humaines. La libéralisation du commerce et le libre-échange contribueront substantiellement à la promotion d'une croissance équitable et durable au profit des pays plus pauvres.

Au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg, les dirigeants du monde sont parvenus à des engagements d'avenir à prendre des mesures. C'est une réalisation majeure. Il appartient maintenant à chacun d'entre nous de veiller à la mise en oeuvre de ces engagements.

Sheikh Al-Khalifa (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

Au Sommet, l'Islande s'est déclarée disposée à accroître son aide bilatérale au développement en fournissant une formation dans le domaine de la gestion durable des ressources biologiques marines et dans l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables. Un grand pas en avant dans le développement et l'utilisation de ressources énergétiques renouvelables et propres est nécessaire pour réaliser les engagements souscrits dans le Protocole de Kyoto. La gestion et l'utilisation durables de toutes les ressources biologiques marines sont essentielles pour la sécurité alimentaire et pour réduire la faim.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est indéniablement une des plus grandes réalisations de cette Organisation. Pour un pays comme l'Islande, qui dépend dans une large mesure d'une utilisation durable des ressources biologiques marines, la Convention revêt la plus grande importance. À notre avis, il est très approprié que l'Assemblée générale consacre deux journées pendant la cinquante-septième session à la commémoration du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention sur le droit de la mer.

La Convention sur le droit de la mer jouit d'une participation universelle, et les trois institutions créées

par la Convention fonctionnent de manière efficace. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, en décembre dernier, de l'Accord connexe relatif à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs. Il est impératif que tant la Convention que l'Accord soient ratifiés par les États qui ne l'ont pas encore fait, qu'ils soient pleinement appliqués et que leur intégrité soit préservée.

Dans la Déclaration du Millénaire, nous avons décidé de renforcer le système des Nations Unies pour le rendre plus efficace. Dans ce contexte, la revitalisation de l'Assemblée générale est importante. Les mesures de réformes telles que le regroupement de points de l'ordre du jour et, plus récemment l'élection à l'avance du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée générale et des Présidents des grandes Commissions constituent des pas dans la bonne direction. Nous devons néanmoins nous efforcer d'approfondir les réformes sur la base de la Déclaration du Millénaire.

Dans de nombreuses situations de crise au cours de l'année écoulée, comme si souvent dans le passé, le Conseil de sécurité s'est avéré efficace et s'est acquitté de sa tâche de façon satisfaisante. Cependant, nous ne devons pas oublier que la réforme du Conseil de sécurité reste une question en suspens. L'efficacité du Conseil pour faire face aux graves problèmes dont il est saisi doit être renforcée davantage en apportant les changements et les ajustements qui s'imposent s'agissant de composition du Conseil et de ses méthodes de travail.

Il est essentiel que la composition du Conseil reflète de manière équitable l'ensemble des Membres de l'ONU. Il importe également de renforcer davantage la transparence dans le processus de prise de décisions. Pour faire avancer le travail de réforme, tous les États Membres doivent faire preuve de souplesse et de volonté de compromis.

Nous continuons d'être confrontés à de graves menaces pour la paix et la stabilité internationales. Le meilleur moyen de préserver la paix et d'oeuvrer en vue de la prospérité et de la démocratie dans le monde est de travailler résolument dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et des résolutions des organes de l'ONU. On ne permettra à aucune nation de détruire cet effort commun.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jigmi Yoser Thinley, Ministre des affaires étrangères du Royaume du Bhoutan.

M. Thinley (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Nous sommes saisis de toute une série de questions aussi pressantes et monumentales que jamais auparavant. Plusieurs d'entre elles menacent d'élargir les fossés qui nous séparent et d'aggraver les blessures qui nous font mal. Elles lancent un grave défi à notre volonté de vivre dans la paix et l'harmonie, mais nous gardons espoir. Sous la direction et l'orientation du Président, nous sommes persuadés que nos délibérations seront menées avec détermination et couronnées de succès. Je voudrais assurer le Président de l'entière coopération de ma délégation.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Han Seung-soo pour sa direction et sa contribution aux travaux de la cinquante-sixième session. Sa présidence, à un moment plein de défi dans l'histoire de l'ONU, a renforcé l'estime dans laquelle la communauté internationale le tient ainsi que la République de Corée.

Ma délégation a le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à la Confédération suisse et à la République démocratique de Timor-Leste qui prennent la place qui leur revient de droit au sein de la famille des nations. Alors que nous nous félicitons de l'admission de Timor-Leste en tant que nouvel État indépendant, c'est avec un sentiment de satisfaction profonde que nous apprécions la décision du peuple suisse. Sa décision réaffirme leur foi en la pertinence et au caractère indispensable de l'ONU. Plus qu'aucun autre pays, la Confédération suisse a pu grâce à sa participation active, observer et étudier le fonctionnement de cette organisation mondiale. En tant que pays pour lequel l'ONU sera toujours d'une importance capitale, le Bhoutan est certainement très encouragé.

Les pertes en vies humaines, les souffrances indicibles et la destruction causées par les actes insensés du 11 septembre ont uni l'humanité tout entière contre le fléau du terrorisme dans toutes ses manifestations. Aucune orientation claire vers la paix et le développement internationaux n'est possible sans l'élimination de ce mal qui a réussi à affecter un grand nombre de nos sociétés.

L'ONU doit continuer de jouer un rôle central et décisif en dirigeant notre détermination et nos efforts collectifs pour éliminer le terrorisme. Dans nos propres pays, nous devons chacun prendre toutes les mesures possibles pour nous débarrasser de cette menace. Nous savons que c'est grâce à un cadre multilatéral que nos efforts nationaux, régionaux et mondiaux peuvent être coordonnés de façon efficace et correcte. Il est impératif que dans notre lutte contre le terrorisme, les normes et principes de cette institution bénie ne soient pas sapés. Notre guerre contre le terrorisme doit continuer de nous unir.

La réalisation d'un nouvel ordre économique qui soit intégrateur, équitable et durable, reste pour l'ONU le défi le plus pressant à relever. Le fléau de la pauvreté et de la maladie continue d'affecter des millions de personnes dans le monde entier. Ma délégation est obligée de réitérer ses préoccupations devant la baisse de l'aide publique au développement (APD) et l'accent parallèle mis sur l'efficacité du marché et des échanges commerciaux en tant que moteur de croissance.

Nous savons que le commerce est à la base d'un partenariat égal et devrait représenter l'objectif ultime des stratégies de développement économique. Cependant, tous les pays n'ont pas les capacités nécessaires pour pouvoir profiter du système d'échanges mondial. Sans une aide opportune et suffisante pour combler le fossé en matière de ressources afin de répondre aux priorités de base sur le plan du développement, beaucoup de pays en développement continueront de souffrir de la marginalisation.

À l'évidence, il est nécessaire de créer un environnement commercial juste et équitable qui ne porte pas atteinte au flux de l'aide publique au développement. En particulier, il faut s'attaquer systématiquement aux vulnérabilités et besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement pour permettre leur intégration effective dans le système économique mondial. En Afrique, la communauté internationale doit accorder son plein appui pour sortir le continent de sa situation pénible de sous-développement et pour empêcher une aggravation de sa marginalisation. Dans ce contexte, le Bhoutan se félicite du soutien manifesté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à la réunion plénière de haut niveau de

l'Assemblée générale et espère que la communauté internationale fournira l'appui nécessaire à ce programme. Cela revêt une importance particulière pour les pays sortant d'un conflit, où la remise en état de l'infrastructure socioéconomique est essentielle pour asseoir durablement la paix.

Ni la vision ni les stratégies ne manquent pour surmonter les maux socioéconomiques auxquels la communauté mondiale est confrontée. Les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire fournissent des buts et objectifs clairs pour réduire la pauvreté, réaliser le développement durable et renverser la tendance dévastatrice du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une volonté politique accrue.

Je tiens à reconnaître les contributions de l'Organisation des Nations Unies et des donateurs bilatéraux au développement de mon pays. Nous sommes reconnaissants à nos partenaires non seulement de l'aide importante que nous avons reçue au cours des ans mais aussi pour avoir accepté notre revendication répétée de prendre les rênes de notre destin. Notre partenariat se caractérise par un dialogue politique franc et ouvert de grande intensité, tandis que les mécanismes de coopération à tous les niveaux sont marqués par un degré de transparence notable.

Mon pays reste guidé par notre objectif de maximisation du « bonheur national brut » plutôt que celui de la croissance du produit national brut en tant que finalité du développement. Il incombe, à notre avis, au Gouvernement la responsabilité de créer un environnement favorable où chaque citoyen aurait une chance raisonnable de trouver son bonheur. À cette fin, toutes nos stratégies de développement doivent tendre au renforcement des quatre piliers du bonheur national brut, à savoir : premièrement, assurer un développement socioéconomique équitable et durable; deuxièmement, préserver notre fragile écologie des montagnes; troisièmement, promouvoir les valeurs et la culture humaines fondamentales; et quatrièmement, renforcer la bonne gouvernance.

Je suis d'avis que ce sont les piliers sur lesquels le bonheur de notre société humaine peut être fermement établi. Tout en étant pleinement conscient que le Bhoutan n'est certainement pas seul dans sa quête du bonheur, j'exprime l'espoir que d'autres prendront part à cette quête avec une détermination accrue.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tonino Picula, Ministre des affaires étrangères de la Croatie.

M. Tonino Picula (Croatie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer mes sincères félicitations à M. Kavan pour son élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Je suis certain que sous sa brillante direction les travaux de l'Assemblée seront conduits de la manière la plus féconde. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Président sortant, M. Han Seung-soo, qui a mené à bien les travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi en profiter pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Suisse qui devient Membre à part entière de la famille des Nations Unies et pour saluer le retour des États-Unis à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Suite aux attaques terroristes monstrueuses du 11 septembre 2001, une vigueur et une détermination nouvelles se sont manifestées, non seulement sous forme de promesses mais dans les faits, pour faire de ce monde un lieu plus sûr pour tous.

Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, tiennent lieu de plate-forme commune pour lutter contre le terrorisme. Cependant, elles doivent être pleinement et complètement mises en oeuvre en s'attachant à la lettre et à l'esprit pour que nous nous débarrassions des menaces terroristes mondiales. L'Organisation des Nations Unies s'avère, dans notre effort, le cadre optimal et l'assise unique des mesures concertées de la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité internationales et pour garantir la légitimité de ces mesures.

La réponse immédiate et presque universelle des États Membres à la demande du Comité contre le terrorisme est un exemple révélateur de la mesure dans laquelle l'Organisation des Nations Unies peut être efficace pour mobiliser la communauté internationale face à des défis communs. Nous espérons que les États Membres feront preuve d'un même sens des responsabilités à l'égard d'un autre aspect important de la lutte contre le terrorisme : mener à terme les négociations en cours sur la convention générale relative au terrorisme international.

En outre, la Croatie estime qu'il faudrait intensifier les efforts pour régler les conflits régionaux qui offrent un terrain fertile au recrutement de terroristes. Le cycle de violence doit prendre fin au Moyen-Orient. Les parties au conflit doivent retourner à la table de négociation et traduire dans la réalité la vision de deux peuples vivant en paix à l'intérieur de frontières nationales sûres et reconnues.

Nous demandons également le plein respect par l'Iraq de ses obligations internationales concernant la détention et la prolifération d'armes de destruction massive. Toute violation des résolutions du Conseil de sécurité ne saurait être tolérée, et nous nous félicitons de la décision du Président Bush de collaborer avec le Conseil de sécurité de l'ONU à cet égard.

Nous devons également reconnaître que l'Afghanistan s'est aujourd'hui engagée dans la voie difficile mais pleine d'espoir du relèvement avec l'aide de la communauté internationale.

Nous appuyons pleinement le Secrétaire général dans ses efforts visant à faire passer l'ONU d'une culture de réaction à une culture de prévention. Nous estimons que l'envoi, dans les délais prévus, d'opérations de maintien de la paix bien structurées et dotées d'un mandat clair et efficace peut prévenir la résurgence des conflits et créer une plate-forme pour reconstruire la paix et les sociétés désagrégées. C'est justement en cela que résident les tâches et défis nouveaux des opérations de maintien de la paix contemporaines, dont nous avons vu la naissance au Timor oriental et au Kosovo. À cet égard, nous nous félicitons de la nouvelle approche qu'a adoptée le Conseil de sécurité en tenant des réunions régulières avec les pays fournisseurs de contingents. En tant que fournisseur d'observateurs militaires aux missions de maintien de la paix en Sierra Leone, en Éthiopie et en Érythrée, et récemment au Cachemire, la Croatie considère que les échanges de données d'information et d'expérience sont, pour tous, des plus féconds et utiles.

Cela m'amène à aborder la question de la réforme du Conseil de sécurité qui, comme nous en convenons tous, est nécessaire pour faire face au nouvel environnement politique du XXIe siècle. Malheureusement, nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus politique suffisant pour réaliser des progrès significatifs en la matière. L'absence de progrès est certainement un facteur de

découragement pour beaucoup. Néanmoins, nous devons réformer le Conseil de sécurité pour être en mesure de répondre de manière appropriée aux menaces à la sécurité auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés.

Au moment où nous passons en revue les promesses historiques faites par les dirigeants du monde et consacrées par la Déclaration du Millénaire, nous devons à présent nous engager dans un processus visant à faire de l'ONU un instrument de coopération mondiale dans l'intérêt de l'humanité entière. À cet égard, nous rendons hommage au Secrétaire général pour son rapport sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en tant que préalable indispensable pour la mise en oeuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À cette fin, la coopération pleine et constante des États Membres et du Secrétariat est essentielle.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Le Conseil économique et social a continué à s'efforcer de renforcer son rôle au sein du système des Nations Unies. Un certain nombre de précédents novateurs ont été établis cette année en ce qui concerne l'amélioration de la coopération et de la coordination entre de nombreux organismes des Nations Unies et entre le Conseil économique et social et le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, et également en ce qui concerne la coopération entre le Conseil et les organisations non gouvernementales et le secteur privé. La résolution relative au Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit a été adoptée pour aider ces pays dans leurs processus de consolidation de la paix. La Guinée-Bissau a déjà présenté une demande officielle concernant la création d'un groupe consultatif spécial de ce genre pour son pays. La Croatie est heureuse de pouvoir, par l'entremise du Président du Conseil économique et social, contribuer au renouveau et au renforcement de cet organe extrêmement important.

Les Nations Unies doivent maintenir les questions de développement au premier rang des priorités de l'Organisation. Parmi toutes les organisations multilatérales, l'ONU est la seule qui ait la capacité institutionnelle de faire face aux problèmes que pose la mondialisation et de les régler. La délégation croate espère que les résultats et le suivi des

conférences qui se sont tenues à Monterrey et à Johannesburg nous permettront de rester sur la bonne voie, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ressources financières supplémentaires. Nous devons collaborer pour améliorer les conditions de vie des pauvres et pour enrayer la dégradation de l'environnement mondial. Une véritable mobilisation internationale de tous les intervenants pertinents sera indispensable si l'on veut faire en sorte que les résultats de ces conférences soient mis en pratique.

Nous notons l'acceptation plus générale des normes de l'Organisation des Nations Unies par les États Membres. Ceci permettra, le moment venu, de parvenir à la mondialisation des droits de l'homme et à l'élaboration d'un code international des droits de l'homme universellement reconnu. En tant que gouvernements, nous devons créer les conditions permettant à ces droits d'être universellement acceptés et pleinement mis en application. La Croatie contribue à cet objectif du fait de son appartenance à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Les contributions mondiales comprennent les réalisations individuelles. Afin de contribuer à la paix, à la sécurité et au développement dans le monde, chaque pays doit connaître la stabilité et la sécurité et opérer sur la base d'un système économique solide. C'est exactement ce que fait mon gouvernement. En octobre de l'an dernier, la Croatie a signé l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Au cours des deux dernières années, nous avons entrepris un ensemble de réformes visant à rapprocher la société croate de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Les engagements pris par le Gouvernement croate à cet égard ont été reconnus par la Commission européenne. Dans son premier rapport sur le processus de stabilisation et d'association, qui a été publié au printemps dernier, la Croatie a été désignée comme étant le pays le plus avancé dans ce domaine.

Un autre élément important à cet égard est la coopération régionale, dans laquelle la Croatie joue un rôle très actif. Les questions qui restent à régler et qui peuvent nuire à la stabilité dans la région, telles que le retour des réfugiés, figurent parmi les principales priorités de mon gouvernement. La Croatie a donc adopté un plan d'action pour le retour volontaire des réfugiés qui sera applicable jusqu'à la fin de l'année prochaine.

Nous avons considérablement amélioré nos relations bilatérales avec la République fédérale de Yougoslavie et nous continuerons de le faire. Compte tenu du débat qui s'est tenu il y a à peine quelques jours entre les deux délégations, je pense que les questions qui restent en suspens seront réglées d'ici peu. L'une de ces questions est celle de l'identification et de la délimitation de la frontière maritime et terrestre dans la région de Prevlaka. Des négociations intenses sont en cours, et nous pensons que l'on trouvera sans doute bientôt une sorte de solution temporaire. Quoi qu'il en soit, la situation en ce qui concerne Prevlaka ne menace plus la paix ni la sécurité. Nous estimons donc que la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka s'est acquittée avec succès de son mandat et que, par conséquent, il n'est nul besoin de proroger son mandat une fois qu'il aura expiré.

En ce qui concerne la question des frontières, je voudrais signaler une réussite importante : il s'agit de l'accord intervenu sur la partie septentrionale de la frontière avec la Bosnie-Herzégovine. Cet accord a été conclu grâce aux efforts méritoires du Représentant spécial du Secrétaire général en Bosnie-Herzégovine, que nous remercions très sincèrement. Maintenant que la présence des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine approche de son terme, je voudrais exprimer la reconnaissance de mon gouvernement pour la contribution apportée par l'Organisation à la stabilité et au développement de ce pays.

D'un autre côté, nous nous devons de dire combien nous sommes déçus de ce qu'il n'ait toujours pas été possible de mettre la main sur deux des criminels de guerre les plus notoires de notre époque : Karadžić et Mladić. Nous rappelons fermement notre opinion selon laquelle on ne pourra parvenir à la stabilité durable en Bosnie-Herzégovine que si l'on arrête Karadžić et Mladić et qu'on les extrade pour les remettre aux autorités compétentes. La traduction en justice de ces deux individus devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie permettrait à un grand nombre de victimes qui ont terriblement souffert de trouver un apaisement moral. Il en va de même pour Sljivančanin et Radić, qui ont été mis en accusation par le Tribunal pour des crimes de guerre commis sur le territoire de la Croatie.

Pour mon gouvernement, qui a foi en la maxime « Pas de paix sans justice », il est de la plus grande importance que ceux qui ont commis des crimes de

guerre soient traduits en justice. Nous avons à coeur de maintenir la coopération positive et considérable que nous avons établie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et nous demandons instamment aux autres pays relevant de son mandat de faire de même. Toutefois, ceci ne diminue en rien le rôle clef que les procès nationaux pour crimes de guerre jouent dans le processus d'apaisement et de réconciliation nationale. L'appareil judiciaire croate est tout à fait prêt à relever ces défis.

Dans cet esprit, la République de Croatie se félicite de l'entrée en vigueur du Statut de Rome et se réjouit à la perspective de la mise en oeuvre de la Cour pénale internationale. La création de la première Cour permanente de ce genre est d'une importance cruciale pour mettre un terme à la culture d'impunité et de justice sélective. En renforçant l'État de droit au niveau universel, ce qui contribue à faire progresser la paix et la sécurité dans le monde, cette nouvelle Cour offre la promesse de devenir un véritable garant des idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Nous sommes tous unis dans une quête commune et fondamentale de paix, de sécurité et de développement dans le monde qui exige de nous des efforts concertés. Je suis persuadé que cette cinquante-septième session de l'Assemblée générale nous permettra de nous rapprocher encore davantage de la réalisation de ces objectifs communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Ana Palacio, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne.

Mme Palacio (Espagne) (*parle en espagnol*) : Le monde a changé depuis la dernière fois que l'Assemblée s'est réunie. Le XXI^e siècle a commencé le 11 septembre 2001, et notre grand défi collectif est d'assurer la primauté du droit dans le domaine des relations internationales. L'Organisation des Nations Unies et l'instance naturelle pour cette culture juridique et de légitimité.

Dans ce contexte et avec cette ambition, en collaborant aux grands objectifs de la paix, de la primauté du droit et du maintien de l'ordre international – qu'a rappelés le Secrétaire général au cours de la présente session – c'est pour moi un honneur que de m'adresser à l'Assemblée au nom de l'Espagne, qui est également candidate à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité. Si nous devons être élus, nous sommes déterminés à consacrer

tous nos efforts et toutes les ressources nécessaires à nous acquitter de cette grande responsabilité.

Il y a un an, le monde entier a pris conscience de l'horreur que représentait le terrorisme sous la menace duquel nous vivons tous. Nous nous sommes alors demandé quelle direction devait prendre la communauté internationale et quel rôle l'ONU devrait jouer pour façonner les relations internationales du XXI^e siècle. L'incertitude demeure, mais il est maintenant clair que l'interdépendance entre les différents pays et les différentes régions sera le centre de gravité d'une nouvelle société civile internationale. Les États doivent coopérer entre eux pour saisir les occasions qui leur sont offertes et lutter contre les menaces, parce que ni les occasions ni les menaces n'ont un caractère purement local.

L'heure est donc maintenant à la primauté du droit, et l'ONU, en tant que siège de la légitimité politique et normative de la société internationale, est appelée à être le centre de gravité de ce nouveau cadre. L'ONU est l'organisation qui peut et doit imposer – par la force, si c'est inévitable – les décisions qui sont prises collectivement par la communauté des nations.

Les occasions au cours desquelles l'ONU a su répondre aux exigences de la communauté internationale ont également été des réussites des États Membres. De la même façon, les cas dans lesquels l'ONU n'a pas pu trouver de solution aux problèmes existants sont également notre responsabilité. Nous constituons tous l'ONU; ses échecs sont nos échecs et ses réussites sont nos réussites.

Le terrorisme est un exemple limpide de cela, comme de la nécessité d'agir conjointement et fermement. Chaque attentat terroriste est une attaque contre nous tous, et nous devons tous réagir. Les terroristes ne s'arrêtent pas aux frontières, et les frontières ne doivent pas non plus être pour nous un obstacle lorsque nous luttons contre ce fléau. Y a-t-il encore quelqu'un qui pense que le problème ne l'affecte pas, ou ne l'affectera pas à l'avenir?

L'ONU a pris conscience de la gravité de la menace que fait peser ce fléau sur les principes qui inspirent la Charte fondamentale, et qui constituent le ciment de notre civilisation. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité a réussi à organiser la coopération internationale contre le terrorisme sur un plan radicalement nouveau, et elle ouvre la voie d'une coopération indispensable pour que la communauté

internationale puisse faire face à ceux qui attaquent nos valeurs les plus fondamentales : la vie, la liberté et la démocratie.

L'importance croissante du droit influence également directement l'intense activité de cette organisation dans le domaine des droits de l'homme. Et je voudrais à cet égard porter mon attention sur une forme aussi odieuse que silencieuse d'atteinte aux droits de l'homme. Je veux parler de la violence familiale, fléau qui touche en particulier les femmes, les enfants et les femmes âgées – les couches sociales les plus vulnérables de toutes nos cultures, indépendamment du niveau de développement et de bien-être social. Comment pouvons-nous expliquer, par exemple, que nous ignorions honteusement et que nous acceptions donc indirectement que la violence contre les femmes cause aujourd'hui plus de morts et d'infirmités que le cancer, les accidents de la route et la guerre réunis? Est-il possible de maintenir cette situation? En tant que femme et en tant qu'être humain, je dis : absolument pas!

Dans le même esprit, la Cour pénale internationale est un instrument juridique essentiel pour éviter que les comportements les plus graves en matière de violation des droits de l'homme ne restent pas impunis. Malgré le caractère subsidiaire de sa juridiction, il s'agit du progrès le plus important dans l'architecture de la communauté internationale depuis la Charte de San Francisco.

Dans le cadre de cette nouvelle vigueur du droit, cette organisation doit prêter une attention particulière aux droits dérivés des nouvelles technologies, en particulier la biotechnologie. Nous ne voulons pas qu'une science sans contrôle ni objectifs clairs détermine la configuration future de nos sociétés, traduisant dans la réalité l'effrayante allégorie du *Meilleur des Mondes* de Aldous Huxley. L'Espagne, qui a ratifié avec d'autres pays de l'Union européenne la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine d'Oviedo, qui interdit le clonage à des fins expérimentales, note que le clonage à des fins reproductives est déjà interdit dans la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme l'UNESCO de 1997, qui a été unanimement approuvée par cette Assemblée générale en 1998. Toutefois, il est nécessaire d'aller plus loin dans la nouvelle Convention.

En dépit de ces résultats positifs, le sous-développement, la pauvreté, l'existence des armes de destruction massive et les crises régionales, en particulier celle du Moyen-Orient, figurent encore parmi les problèmes que nous devons résoudre. Je voudrais les citer brièvement en empruntant les paroles de Pablo Neruda, « non pas pour nous remplir le cœur de sel, mais pour avancer en toute connaissance ».

Ainsi, dans cette difficile tâche du développement, nous devons tous investir efforts et espérance. Je me réfère ici à ce qui a été dit hier quant aux Conférences de Monterrey et de Johannesburg et à l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, parce que la pauvreté se combat par la reconnaissance des droits des personnes et de leurs libertés et par la promotion de l'état de droit.

À propos du développement je voudrais une fois de plus insister sur l'importance de la femme dans le monde. Son sous-développement et son maintien dans un état de retard exprès ou tacite – son statut en somme – sont souvent particulièrement injustes et sont à la base même des carences de nombreuses sociétés. Rendre sa dignité à la femme, faut-il le rappeler, n'est pas seulement un droit manifeste, c'est probablement, de surcroît, la stratégie la plus efficace pour affronter le cauchemar quotidien du sous-développement.

En toute hypothèse, la pauvreté doit être éliminée là où elle se trouve, à la fois dans les pays les plus pauvres comme dans les pays à revenu moyen, qui entrent dans l'économie mondiale par des processus qui sont politiquement et économiquement fragiles. Ces derniers connaissent de larges poches de pauvreté et sont vulnérables tout particulièrement aux fluctuations de l'économie mondiale. L'Amérique latine est un bon exemple d'un continent qui au cours des 10 dernières années a réalisé des efforts importants et fructueux pour mettre en place des régimes démocratiques, assurer la croissance économique et s'ouvrir à l'économie mondiale. Il est crucial que le soutien international ne fléchisse pas au moment où ce processus est menacé en raison de difficultés conjoncturelles.

Le désarmement est sans aucun doute une autre des questions auxquelles nous devons tous nous atteler, malgré les progrès réalisés dans le domaine des mines antipersonnel, des armes légères et des armes chimiques. À cet égard, l'Espagne suit avec une

préoccupation naturelle l'évolution de la situation concernant l'Iraq. Tant pour la stabilité et la sécurité internationales que pour le bien-être du peuple iraquien, nous espérons que l'annonce du retour immédiat et sans conditions des inspecteurs en désarmement, en application des résolutions du Conseil de sécurité 687 (1991) et 1284 (1991), soit traduite dans la réalité. Le régime iraquien viole à l'heure actuelle de manière flagrante ces résolutions. Les inspections doivent être menées avec des garanties pour la communauté internationale que l'Iraq va détruire ses armes de destruction massive. C'est la seule voie possible menant à la levée des sanctions et à la normalisation de ses relations de l'Iraq avec la communauté internationale, laquelle, manifestement, doit assumer ses responsabilités et assurer le respect des résolutions approuvées par l'organe qui représente la légitimité internationale.

Les citoyens de nos États ne comprennent pas que certaines crises régionales se poursuivent indéfiniment, provoquant le désespoir des peuples qui les subissent, et générant un sentiment d'injustice qui alimente la haine et la rancœur. Il y a sans doute des progrès qui suscitent des espoirs, en particulier en Afrique, et nous en avons parlé hier. Mais en revanche le Moyen-Orient est dans tous les esprits.

Les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, les principes de la Conférence de Madrid et les accords entre les parties définissent le cadre pour la paix entre Israéliens et Palestiniens. Combien de morts palestiniens et israéliens, et combien de résolutions internationales faut-il encore pour que la Palestine et Israël vivent côte à côte en paix et dans le respect mutuel? Il faut parvenir au terme du processus de paix. C'est là le résultat recherché par les efforts de négociation du Quatuor, que soutient l'Espagne.

Face à ces situations de crise nous devons répondre par notre capacité de dialogue et de négociation. L'Espagne a prôné des mécanismes d'intégration, en particulier en Méditerranée, grâce au Processus de Barcelone. L'Espagne a toujours porté une attention particulière dans ce cadre à ses contacts avec le monde arabe, avec lequel elle maintient des relations privilégiées. À cet égard, je voudrais brièvement aborder nos relations avec le Maghreb.

L'Espagne est un des partenaires commerciaux les plus importants du Maghreb tout en étant l'un des

principaux pays investisseurs dans la région. Des centaines de milliers de Maghrébins vivent en Espagne, formant la communauté la plus importante de citoyens étrangers vivant dans mon pays, qui grâce à leurs efforts et à leur énergie contribuent à créer la richesse. De même, depuis plusieurs années, l'Espagne met le Maghreb au coeur de sa politique de coopération internationale.

Tout cela signifie que le maintien d'une relation profonde et fructueuse avec le Maroc est un objectif stratégique prioritaire de la politique extérieure espagnole, dont la manifestation la plus claire est le Traité d'amitié, de coopération et de bon voisinage en vigueur entre nos deux pays. Le Gouvernement espagnol désire promouvoir les relations dans tous les domaines et parvenir à les ramener au niveau qu'elles méritent, étant donné la proximité des deux peuples et l'importance de leurs intérêts communs. Je suis certain que la prochaine visite à Madrid de mon collègue marocain sera une occasion appropriée de progresser sur cette voie.

En tout cas je voudrais, de cette tribune, répéter sans ambages que les communautés autonomes de Ceuta et de Melilla font partie intégrante de l'Espagne, sur un pied d'égalité avec les autres communautés autonomes. Elles font à ce titre partie intégrante de l'Union européenne. Leurs citoyens sont représentés aux parlements espagnol et européens au même titre et dans les mêmes conditions que le reste de nos compatriotes.

Les tâches qui attendent l'Organisation exigent que ses mécanismes fonctionnent de manière adéquate. L'Espagne attend avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation. Nous sommes pour une réforme en profondeur du Conseil de sécurité qui aborde tous les aspects de la question.

Avant de terminer, je me dois d'aborder la question de Gibraltar et des mandats réitérés de cette Assemblée générale priant l'Espagne et le Royaume-Uni de poursuivre leurs négociations bilatérales pour trouver une solution définitive à ce contentieux. Je suis heureux de pouvoir annoncer qu'au cours de l'année écoulée les gouvernements des deux pays ont déployé d'intenses efforts de négociation à ce sujet, et qu'ils ont réalisé des progrès substantiels. Nous avons l'intention de poursuivre ces négociations dans un esprit constructif afin de parvenir à un accord global

satisfaisant, qui prenne en compte les intérêts légitimes des résidents de la colonie, ainsi que la doctrine traditionnelle de l'ONU concernant Gibraltar, confirmée année après année dans les résolutions de cette Assemblée et du Comité spécial des 24.

Soyons clairs : en ce début du XXI^e siècle, le moment est venu de régler ce problème, conformément aux résolutions pertinentes préconisant l'application du principe de l'intégralité territoriale. Pour toutes ces raisons, nous condamnons toute tentative visant à s'ingérer dans le cours normal des négociations, qui violerait par là-même de façon ouverte et flagrante cette doctrine.

Je ne saurais terminer mon intervention sans souhaiter une très chaleureuse bienvenue à l'ONU à la Suisse et au Timor-Leste, qui sera bientôt membre de l'ONU, et sans les assurer de la pleine coopération de notre pays.

Les séances que nous tiendrons dans ce bâtiment produiront un grand nombre de projets, d'idées et de mots. Mais elles produiront également des mesures concrètes. Les mesures prises par les Nations Unies ne doivent pas se confiner à ces murs; des millions de personnes sont tributaires de notre capacité à mettre en pratique tout ce dont nous avons discuté ici afin d'avoir une vie meilleure ou simplement de protéger leur vie. L'Espagne est pleinement consciente de cette responsabilité, et depuis cette tribune, elle s'engage à collaborer avec les autres Membres de l'Organisation afin que les mots que nous prononçons se transforment en actes, et que ces actes donnent des résultats.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Surakiart Sathirathai, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande.

M. Sathirathai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, je voudrais, Monsieur le Président, vous présenter mes félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Je suis confiant que sous votre direction éclairée, cette session s'appuiera sur l'élan acquis et les efforts consentis précédemment pour parvenir à une conclusion fructueuse.

Je tiens aussi à féliciter votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, dont les efforts inlassables nous ont guidés au cours de l'année écoulée, riche en événements.

Nous attendons avec intérêt d'accueillir la République démocratique de Timor-Leste au sein de l'Organisation des Nations Unies. La Thaïlande s'honore d'avoir participé de façon active aux opérations des Nations Unies au Timor oriental dès le tout début. Le rôle de la Thaïlande au Timor oriental a été irremplaçable en rattachant la mission de maintien de la paix au développement et à l'élimination de la pauvreté.

Je voudrais aussi féliciter la Suisse en sa qualité de nouveau membre de la famille de cette instance mondiale. La Suisse n'ignore rien du système des Nations Unies; elle lui apporte un appui de longue date. Je suis certain que les deux nouveaux Membres contribueront plus avant à l'universalité et à l'activité de l'ONU.

Alors que nous commémorons, un an après, les attaques terroristes monstrueuses du 11 septembre 2001, nous partageons le chagrin et la prise de conscience douloureuse des effets de ce crime odieux sur la sécurité et la stabilité mondiales. Un an après, nous sommes toujours confrontés à des conflits, à des menaces de terrorisme et à des défis concernant la manière de traiter les membres égarés de la communauté internationale. En fait, le monde après le 11 septembre doit compter encore bien davantage sur le rôle du mécanisme multilatéral afin de promouvoir la paix, la sécurité et la prospérité au sein de la communauté internationale. Plus que jamais, le terrorisme d'aujourd'hui demeure une menace à la sécurité humaine et à la stabilité économique mondiale.

Comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général, cet incident tragique et ses répercussions ont exigé une riposte générale, soutenue et mondiale. La Thaïlande appuie pleinement l'appel qu'il a lancé à la communauté internationale d'utiliser de façon efficace les institutions multilatérales en vue de répondre au fléau mondial du terrorisme. La Thaïlande condamne le terrorisme et appuie toutes les actions que peuvent entreprendre les Nations Unies à son encontre. En outre, le Gouvernement thaïlandais est déterminé à activer les mesures nécessaires s'agissant de sa législation nationale et de ses règlements intérieurs, afin de permettre à la Thaïlande de devenir partie à toutes les conventions internationales relatives au terrorisme international. Nous travaillons en étroite coopération avec le Comité contre le terrorisme afin de mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Jusqu'à présent, il n'y a aucune indication

quelle qu'elle soit de capacités terroristes en Thaïlande. Nous veillons à ce qu'aucune activité ou qu'aucun réseau terroriste ne puisse trouver refuge sur notre territoire.

La Déclaration conjointe de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est/États-Unis pour la coopération pour lutter contre le terrorisme international montre également notre volonté commune régionale de lutter contre le terrorisme.

Manifestement, nous ne pouvons pas prendre la paix pour chose acquise. La propagation incontrôlée des armes légères et la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sont des menaces grandissantes à la paix et à la sécurité mondiales. Le rôle indispensable de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit bénéficier d'un appui accru de la part de chaque membre de la communauté.

Afin de prévenir la prolifération des armes de destruction massive et d'ouvrir la voie à leur réduction, voire à leur élimination, le système de sécurité multilatéral doit être dûment respecté. À cet égard, nous demandons instamment à l'Iraq de respecter sans conditions et sans réserves les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, conformément à ses responsabilités. En même temps, nous sommes tout aussi convaincus que des efforts diplomatiques, entrepris dans le cadre des Nations Unies, sont souhaitables et constituent le moyen le plus efficace d'aboutir à une solution favorable et de prévenir ainsi une escalade de la crise. Ainsi, alors que nous considérons comme un fait encourageant la lettre adressée hier au Secrétaire général, dans laquelle l'Iraq s'engage à réadmettre les équipes d'inspection des armements de l'ONU en Iraq, nous nous attendons, à l'instar des autres nations, que l'Iraq respecte pleinement les engagements solennels qu'il a pris envers l'organisation mondiale.

Alors que les mécanismes multilatéraux efficaces sont essentiels pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, chaque membre de la communauté internationale a également pour responsabilité d'instaurer et de défendre la paix. Chaque État a aussi la responsabilité de veiller à ce que la paix, une fois rétablie, soit permanente.

À cet égard, la Thaïlande a l'honneur d'être l'hôte des négociations de paix actuelles entre le Gouvernement sri-lankais et les Tigres de libération de

l'Eelam tamoul, qui se tiennent du 16 au 18 septembre. Nous espérons pouvoir faciliter les pourparlers de paix afin de parvenir à un règlement définitif à ce conflit de longue date et de mettre un terme aux souffrances qui en résultent.

Dans le cadre des efforts de reconstruction de l'Afghanistan, la Thaïlande a promis de partager les expériences et les connaissances qu'elle a acquises dans le domaine de la réduction des cultures du pavot par le biais de programmes de substitution de cultures, en vertu du programme réputé parrainé par S. M. le Roi. Ceci fait partie des efforts mondiaux consentis afin d'appuyer la paix en Afghanistan, car le fléau des drogues constitue une menace pour la paix et la stabilité.

Le Gouvernement thaïlandais actuel, sous la direction du Premier Ministre, M. Thaksin Shinawatra, est déterminé à faire que le peuple thaïlandais puisse vivre libéré de la terreur et de la misère. La sécurité humaine est donc l'une des politiques les plus importantes du Gouvernement. La Thaïlande pense que nous serons l'un des premiers pays au monde à mettre en place un ministère de la sécurité humaine à cette fin. Ce ministère sera inauguré le mois prochain. La Thaïlande est également fière d'être l'un des 13 membres du Réseau de la sécurité humaine, dont le travail est en cours.

Le fléau des drogues empêche notre peuple d'être libéré tant de la terreur que de la misère, alors que la pauvreté demeure une menace considérable à la sécurité humaine. Depuis son arrivée au pouvoir l'année dernière, le Gouvernement thaïlandais actuel a mené une guerre déterminée contre les drogues et la pauvreté qu'il entend bien gagner. Nous ne la menons pas isolément. Les partenariats que nous avons établis afin de s'attaquer au problème mondial des drogues – des partenariats créés dans le cadre de la coopération bilatérale, régionale et internationale, tels que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues – ont été très fructueux. Une initiative de la Thaïlande, la coopération quadrilatérale entre la Chine, le Laos, le Myanmar et la Thaïlande pour prévenir et réprimer la production et le trafic de drogues remporte des succès, en particulier dans le combat mené contre l'expansion des méthamphétamines. Les dirigeants de nos quatre pays se réuniront le moment venu pour donner l'élan politique nécessaire au niveau le plus élevé.

La question du VIH/sida est une autre grande menace transnationale pour la sécurité humaine. La Thaïlande a forgé des partenariats avec les pays voisins, en particulier ceux de la sous-région du grand Mékong, ainsi qu'un partenariat avec les institutions apparentées de l'ONU et avec les membres du Réseau de la sécurité humaine, pour s'attaquer à cette épidémie mondiale. À la XVe Conférence internationale sur le sida, dont la Thaïlande sera l'hôte en 2004, nous espérons faire part de nos expériences pour aborder les aspects multiples du VIH/sida, à savoir la prévention, les traitements, les soins et l'appui, ainsi que la recherche et le développement.

Même si la lutte contre la pauvreté est la priorité majeure de la Thaïlande, l'élimination de la pauvreté ne figure pas au rang des préoccupations d'un seul pays, mais plutôt de toute l'humanité. Les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ont à juste titre placé les intérêts et le bien-être des personnes au centre du développement socioéconomique. Depuis leur adoption, plusieurs manifestations se sont déroulées dans le cadre de l'ONU en faveur du développement durable.

Nos enfants doivent hériter d'un monde qui, au moins, ne sera pas dans un plus mauvais état qu'il ne l'est aujourd'hui, mais qui sera peut-être meilleur et plus vivable.

De Bruxelles à Doha et de Monterrey à Johannesburg, la communauté internationale a clairement fait montre de sa ferme détermination à réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement durable. Le Consensus de Monterrey a fourni une feuille de route visant à favoriser un partenariat plus efficace et une plus grande cohérence politique entre les gouvernements et les institutions financières et commerciales. Il faut accroître le commerce international et améliorer l'environnement financier pour mieux servir le développement durable.

Pour que le cycle de négociations de Doha se transforme vraiment en des négociations sur le développement, un plus grand accès aux marchés pour les exportations des pays en développement doit en faire partie intégrante. La décision du G-8 de résister aux pressions protectionnistes est un pas en avant positif. Tout aussi important est le rôle de l'investissement étranger direct qui doit être recanalisé non seulement pour répondre aux objectifs de

développement du pays hôte, mais aussi pour promouvoir la responsabilité des entreprises et la responsabilité sociale.

Le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg a véritablement été un événement historique. La Thaïlande se félicite vivement de l'adoption de la Déclaration politique et du Plan de mise en oeuvre, en particulier de l'accent qu'ils placent sur la réduction de la pauvreté, qui relie les trois piliers du développement durable. Le Sommet a souligné toute une série de principes tels que l'auto-assistance et les responsabilités communes mais différenciées, pour faire du développement durable une réalité pour l'humanité. Une coordination accrue et une plus grande cohésion entre les gouvernements, les organisations internationales et autres parties prenantes sont cruciales pour créer les synergies nécessaires à la réalisation de nos objectifs communs.

Le principe du partenariat tel qu'il a été énoncé à Monterrey et répété au Sommet mondial pour le développement durable est en train d'être mis en oeuvre. La Thaïlande est fière d'être citée comme l'un des exemples concrets des pays à avoir réussi la coordination et les efforts de partenariat en matière de renforcement des capacités. Après la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), tenue en Thaïlande en 2000, l'Institut international pour le commerce et le développement a été établi à Bangkok. Cet institut est un partenariat entre la Thaïlande et la CNUCED dont le but est de renforcer la capacité de production et les talents de négociations commerciales des pays en développement alors qu'ils se préparent pour le nouveau cycle de négociations commerciales mondiales.

Le renforcement des capacités est crucial si les pays en développement sont appelés à participer efficacement à la défense de leurs intérêts dans les accords bilatéraux et multilatéraux de libre-échange où l'on trouve de plus en plus des barrières non tarifaires déguisées en mesures environnementales. De ce point de vue, l'Institut peut servir de lien utile entre la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce et le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour le renforcement des capacités dans les négociations commerciales. La Thaïlande prie instamment les États Membres de faire le meilleur usage possible de cet Institut Thaïlande-CNUCED.

En tant que l'une des préoccupations mondiales, l'élimination de la pauvreté ne se fera jamais sans de véritables efforts entre voisins, aux plans régional et mondial. La sous-région du Mékong est encore un exemple d'auto-assistance et de partenariats entre pays en développement. Les possibilités pour faire avancer l'intégration économique dans cette sous-région commencent désormais à prendre forme. Les voies commerciales – les possibilités économiques fournissant des liens de transport – sont en train d'être mises en place en partenariat avec des pays donateurs et la Banque asiatique de développement. D'Est en Ouest – du Viet Nam, du Laos et de la Thaïlande au Myanmar et à l'Inde – et du Nord au Sud – de la Chine méridionale, du Myanmar et du Laos à la Thaïlande – ces liens routiers sont aujourd'hui les nouveaux liens vitaux pour la future prospérité de la région. Ils donneront accès aux marchés, aux capitaux et aux connaissances nécessaires au développement durable.

Sur la base du même principe visant à créer des possibilités de progrès économique dans la région, le Premier Ministre Thaksin Shinawatra a pris l'initiative, avec l'appui et la participation de 18 pays d'Asie, de transformer la riche diversité de l'Asie en une force collective en créant une synergie à partir d'un partenariat à l'échelle de l'Asie appelé Asia Cooperation Dialogue (ACD). Lancé en juin de cette année – les membres originaux allant de l'ouest au nord-ouest du continent asiatique et ayant pour principes fondamentaux d'adopter une attitude positive – l'ACD est conçu comme un processus évolutif, informel, non institutionnalisé, ouvert, inclusif et croissant.

La force de l'ACD consiste à faire fond sur de multiples niveaux de partenariats stratégiques dans des domaines pratiques de coopération tels que le développement de petites et moyennes entreprises, le tourisme, les liens de transport, l'agriculture et l'élimination de la pauvreté. Nous espérons que l'ACD aidera à renforcer la compétitivité économique de l'Asie, ouvrira des possibilités commerciales et fera de l'Asie un meilleur partenaire tant pour nos partenaires des pays développés que pour ceux des pays en développement. Après le succès de sa réunion ministérielle de Cha-Am (Thaïlande) en juin, la Thaïlande sera l'hôte, une fois de plus, de la réunion de l'ACD l'année prochaine pour faire avancer notre coopération.

Les partenariats internationaux et régionaux, ainsi que les engagements pris en faveur du développement durable, ne suffisent pas. Ils doivent être renforcés par des partenariats et des politiques au niveau national. Les objectifs et méthodes qui figurent dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg sont appliqués dans le cadre de notre stratégie de développement. Le Gouvernement thaïlandais actuel poursuit une stratégie de développement qui consiste à renforcer la compétitivité internationale et la productivité nationale en mobilisant des sources de croissance nationales et extérieures pour un développement durable et équilibré.

Cette stratégie de développement équilibré a été inspirée par la philosophie « d'économie de suffisance » de S. M. le Roi de Thaïlande. Le grand principe de cette philosophie du développement tient au fait qu'elle se réalise au niveau de l'individu, des familles et des collectivités. Il s'agit, entre autres, de renforcer l'économie de base pour qu'elle puisse résister aux effets négatifs de l'instabilité mondiale, et d'améliorer son aptitude à tirer profit du système commercial multilatéral.

La Thaïlande accorde à l'homme la priorité dans ses efforts de développement. Leurs moyens de subsistance doivent inclure le développement humain et la participation communautaire. Le Gouvernement thaïlandais fait des progrès dans ces programmes et mesures visant à améliorer la qualité de vie des Thaïlandais, notamment la prestation de soins de santé universels, une suspension de trois ans de la dette pour les agriculteurs, la mise en place de services de microcrédit tels la « People's Bank », pour les petits entrepreneurs, et le lancement d'un fonds autorenouvelable villageois et urbain en vue d'aider financièrement les initiatives locales. Pour renforcer le potentiel humain et l'esprit d'innovation, notre Constitution garantit 12 années d'éducation gratuite pour tous. Ceci est conforme à la récente recommandation faite par le Groupe d'étude du G-8 en faveur de l'éducation dans les pays en développement.

Tirant un enseignement du passé, la Charte des Nations Unies prescrit la structure multilatérale de cette institution comme meilleur moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire progresser le développement social et économique et la prospérité. Cette institution et ses États Membres ont encore pour tâches et pour obligations de continuer à s'efforcer de réaliser les objectifs de la Charte. Mais la paix ne peut

être imposée. Elle doit être cultivée par la tolérance et le respect mutuel. La prospérité, quant à elle, ne pourra se faire sans que l'on crée des possibilités à partir des forces de tout un chacun. Par conséquent, ces tâches et ces devoirs ne s'arrêtent pas à l'obligation de chaque État Membre envers le mécanisme multilatéral des Nations Unies; ils comprennent également l'instauration d'une coopération et d'un partenariat à tous les niveaux entre toutes les parties prenantes. Pour sa part, la Thaïlande reste fermement déterminée à oeuvrer à la paix et à la prospérité mondiales, aux niveaux régional et universel, conjointement avec les autres États, dans le cadre du système des Nations Unies. En effet, nous sommes convaincus de pouvoir en fin de compte construire, par le biais de cette institution multilatérale, le monde qui nous permette ainsi qu'à nos enfants de vivre en paix et en harmonie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mikhail Khvostov, Ministre des affaires étrangères du Bélarus.

M. Khvostov (Bélarus) (*parle en russe*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Je suis convaincu que votre riche expérience diplomatique vous sera fort utile pour poursuivre dynamiquement sur la lancée des travaux fructueux de votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

Le Bélarus se félicite de l'augmentation du nombre des membres de la communauté des nations. Nous félicitons la Confédération suisse de son entrée récente. Nous sommes convaincus que le nouvel État Membre et l'ONU deviendront des partenaires solides, dans l'intérêt général de la paix et du progrès sur la planète.

La dernière session de l'Assemblée générale a marqué un tournant pour nous tous. Au cours de l'année écoulée, le monde a connu des changements substantiels. Les difficultés de la mondialisation se sont avérées plus sérieuses qu'elles ne nous avaient paru lors de l'adoption de la Déclaration du Millénaire.

Les tragiques événements du 11 septembre 2001 ont sérieusement mis à l'épreuve la stabilité de l'ONU et notre engagement à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous saluons la mémoire des victimes de ces attentats terroristes. Nous ne devons jamais laisser se reproduire la tragédie

américaine, où que ce soit dans le monde. Comme l'écrivait le Président de la République du Bélarus, Alyaksandr Lukashenka, dans sa lettre au Président des États-Unis, George Bush, en date du 11 septembre 2002 :

« Aujourd'hui nous portons encore en nos coeurs la mémoire des innocents qui ont péri à New York, à Washington et en Pennsylvanie cet affreux matin du 11 septembre 2001... Au début du XXIe siècle, le monde a pu voir dans leur sombre réalité les nouveaux défis et les nouvelles menaces auxquels il est confronté. Nous nous sommes également rendu compte que le fléau du terrorisme international ne pouvait être éliminé que par des efforts communs. »

Aujourd'hui, nous sommes fondés à dire que la communauté internationale a réussi à faire face à la menace du terrorisme mondial en créant une vaste coalition internationale. Les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies en réponse à ces attentats terroristes internationaux sans précédents représentent une nouvelle page importante dans les activités de l'Organisation.

Le Bélarus prend activement part à la coalition antiterroriste. Nous appuyons pleinement l'action du Comité contre le terrorisme, auquel nous coopérons activement. Pour nous, cette coopération va au-delà de la mise en oeuvre inconditionnelle de la résolution pertinente du Conseil de sécurité : elle est également l'occasion d'un échange fructueux de données d'expérience entre États Membres de l'ONU, organisations internationales et régionales dans le domaine de la lutte antiterroriste.

La lutte contre le terrorisme est une préoccupation permanente du Président, du Gouvernement et du Conseil de sécurité de la République du Bélarus. En janvier 2002, nous avons promulgué une loi de lutte contre le terrorisme, qui est maintenant en vigueur. Notre pays est partie à 9 des 12 grandes conventions multilatérales relatives à la lutte contre le terrorisme, et nous prenons actuellement des dispositions pour adhérer aux trois autres conventions. Les travaux très importants réalisés par le Comité contre le terrorisme doivent servir de base à d'autres mesures, notamment pour la création d'un modèle universel de législation antiterroriste et d'exécution de cette législation.

La République du Bélarus entend apporter sa contribution à l'élaboration d'une convention générale relative au terrorisme international et aux actes de terrorisme nucléaire. Le Secrétaire général doit maintenir l'attention sur l'élaboration de ces deux instruments, car le terrorisme international aujourd'hui ne représente pas seulement un défi pour deux grandes puissances, deux membres permanents du Conseil de sécurité, les États-Unis et la Russie, mais également pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous avons relevé ce défi; notre réponse est claire : nous, les Nations Unies, allons anéantir le terrorisme.

L'homme et ses besoins dans l'univers mondialisé d'aujourd'hui, tel était le thème central de la précédente session, et nous sommes d'accord que cela doit rester au centre de l'attention de l'ONU. La Déclaration du Millénaire nous sert de référence dans notre travail en la matière. Un travail de recherche sur les solutions optimales de mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire a été réalisé lors de deux importantes conférences internationales : la Conférence internationale sur le financement du développement, à Monterrey, et le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg. Avec ces deux conférences, on est passé de la définition des objectifs généraux à des mesures pratiques de mise en oeuvre des solutions. La tâche primordiale de la cinquante-septième session va consister à faire la synthèse de ces travaux et à définir des mesures concrètes de mise en oeuvre des accords. La délégation bélarussienne est prête à oeuvrer en ce sens en coopération avec les autres États Membres de l'ONU.

Notre gouvernement attache la plus haute importance aux aspects sociaux et environnementaux des stratégies nationales de développement durable.

Nous souscrivons à l'analyse qui a été faite à Johannesburg des succès et des échecs de la décennie en matière de développement durable, et de la manière dont nous pouvons résoudre les problèmes mondiaux du XXIe siècle.

Nous constituons un maillon géopolitique important de l'Europe de l'Est d'aujourd'hui, avec notre bonne infrastructure économique et sociale et notre indice de développement humain, qui est le plus élevé des pays de la Communauté d'États indépendants. Le Bélarus s'efforce d'instaurer des partenariats fructueux avec les pays voisins dans le but d'édifier une Europe unie. Nous sommes convaincus

que sans un Bélarus stable jouant un rôle de passerelle entre l'Europe et l'Asie, les perspectives de développement durable du continent européen ne pourraient être pleinement réalisées. C'est sur ce constat que se sont fondés notre Président et notre gouvernement pour définir le rôle et le degré de participation du Bélarus dans le processus de mise en oeuvre des décisions du Sommet pour le développement durable.

La Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet de Johannesburg pour le développement durable ont confirmé la nécessité de tenir compte des intérêts des pays à économie en transition dans le processus d'édification d'un monde stable au XXI^e siècle. Au cours de la dernière décennie, ce groupe de pays a parcouru beaucoup de chemin pour passer à l'économie de marché et entrer dans le système économique, commercial et financier mondial. Le degré de rapprochement de ces États de la stabilité financière et macroéconomique, et leur niveau de croissance économique diffèrent selon les pays : ceci s'explique par les caractéristiques de développement particulières à chaque pays, produits d'un ensemble de facteurs intérieurs et extérieurs.

Il importe donc de poursuivre les efforts internationaux tendant à donner un caractère irréversible aux réformes des marchés dans les pays à économie en transition, tout en veillant à en atténuer au maximum les répercussions sociales. Il faut également une intégration totale des pays en transition dans l'économie mondiale. Le Bélarus espère, à cet égard, que le projet de résolution qu'il va présenter à la présente session de l'Assemblée générale sera accueilli favorablement.

Le développement durable, pour le Bélarus, est directement lié à la façon dont seront surmontées les retombées de la catastrophe de Tchernobyl, la plus importante de l'histoire pour ce qui est des radiations nucléaires. Les pertes économiques attribuables à cette catastrophe sont estimées à 235 milliards de dollars. Notre pays a consacré 13 milliards de dollars à la reconstruction des secteurs économique et social des régions frappées. L'état de santé de notre population reste une grande source de préoccupation. Face à cela, le problème de Tchernobyl semble progressivement disparaître des préoccupations de la communauté internationale, et le Bélarus se retrouve seul à en essayer les retombées. Au cours des dernières années,

nous avons demandé que la coopération internationale mette davantage l'accent sur les programmes de redressement social et économique que sur les programmes d'assistance humanitaire : il s'agit de garantir le développement durable des régions qui ont souffert.

Nous nous félicitons du rôle actif que joue le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Kenzo Oshima, qui s'est personnellement rendu dans les régions touchées au cours cette année. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir appuyé M. Kenzo Oshima dans ses efforts. Nous nous félicitons également des travaux de certains membres de l'Équipe spéciale interinstitutions pour Tchernobyl, qui tentent de créer un Comité de recherche international sur Tchernobyl afin d'étudier les conséquences à long terme des rayonnements sur l'homme et l'environnement au Bélarus.

Le Bélarus appuie le partenariat créé entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Nous pensons que ce partenariat peut contribuer à mobiliser des ressources supplémentaires pour réaliser nos objectifs. Cependant, les initiatives volontaires doivent compléter, et non pas remplacer, les accords intergouvernementaux.

La paix, la sécurité et la stabilité sont des conditions préalables au développement durable. Mais l'année écoulée a montré que la paix et la sécurité internationales demeuraient fragiles. Nous avons assisté à une grave escalade dans les affrontements au Moyen-Orient. Cette région pourrait devenir l'épicentre d'un dangereux affrontement entre les civilisations.

Le Quatuor sur le Moyen-Orient, où participent l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, la Fédération de Russie et les États-Unis, apporte une note optimiste, car tous les participants souscrivent à l'idée que deux États indépendants – Israël et la Palestine – doivent coexister pour réaliser le processus de paix. Cette entente est entérinée dans les documents juridiquement contraignants de l'Organisation des Nations Unies. Le fait de prendre des mesures progressives vers la réconciliation mutuelle par le biais d'un dialogue continu entre les parties impliquées sera positif. Il importe donc que l'Organisation des Nations Unies soit active à cet égard.

Le processus de paix en Afghanistan est la seule solution. L'Afghanistan a déjà reçu des ressources financières, matérielles et humaines importantes pour créer un nouvel Afghanistan, un partenaire stable et prévisible dans les relations internationales modernes. Le Bélarus souhaite apporter sa contribution. Notre Comité d'État sur l'aviation a participé à l'acheminement des fournitures humanitaires de l'Europe à l'Afghanistan.

Nous pensons que la création de l'Union africaine a marqué un tournant pour l'Afrique. Avec l'appui de la communauté internationale, cette association régionale importante accélérera le processus visant à trouver une solution aux problèmes africains, en particulier les conflits ethniques et religieux. Le Bélarus contribuera à approuver les projets et programmes visant à appuyer le développement économique et humanitaire en Afrique par le biais de l'Organisation des Nations Unies.

Cette année a été marquée par des accords importants relatifs aux perspectives de stabilité stratégiques. Le Bélarus se félicite de la signature à Moscou du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs entre la Fédération de Russie et les États-Unis. Nous appuyons un dialogue constructif entre les États nucléaires afin de créer un monde sûr et véritablement multipolaire.

Il convient de poursuivre les efforts internationaux pour assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il importe également de donner un nouvel élan à la Conférence du désarmement et de renforcer les travaux sur la réduction des armes conventionnelles.

Le Bélarus a contribué à l'édification d'une nouvelle architecture sécuritaire sur un espace allant de Vancouver à Vladivostok en déposant, en novembre 2001, ses instruments de ratification du Traité Ciel ouvert.

À la présente session, nous avons l'intention de présenter un projet de résolution sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de ces armes. Nous espérons qu'il bénéficiera d'un appui total comme cela a été le cas l'année dernière à l'Assemblée générale.

Le Bélarus pense que le rôle du Conseil de sécurité doit être déterminant dans le maintien de la

paix et de la sécurité internationales, notamment en ce qui concerne la situation de l'Iraq. Le Bélarus se félicite de la récente décision prise par le Gouvernement iraquien d'accepter le retour immédiat et sans aucune condition des inspecteurs de l'ONU en Iraq.

Toute action ou tentative visant à contourner l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU, ou toute non mise en oeuvre des décisions du Conseil par les États, sapera les bases juridiques établies du système des relations internationales en vigueur et mettront en péril les bases de l'ordre juridique international.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies est indispensable pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées. En tant que Membre fondateur, le Bélarus a toujours prôné le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies. À l'ère de la mondialisation, seule une Organisation internationale forte est en mesure de contribuer efficacement et véritablement à la coordination des efforts des États Membres pour mettre en oeuvre les nobles objectifs consacrés dans la Charte.

Malgré le peu de progrès réalisés par le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité, le Bélarus se félicite des progrès accomplis pour améliorer les méthodes de travail du Conseil en renforçant la transparence et en augmentant le nombre des séances ouvertes et des exposés. La réforme de l'Assemblée générale est également en cours d'accélération, et des consultations officieuses pourraient servir de base à un travail efficace au cours de la présente session.

Nous suivons avec grand intérêt les travaux du Conseil économique et social, et nous nous félicitons des réformes qui y sont menées. Nous sommes en faveur d'une interaction accrue entre le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Nous nous félicitons du rôle de coordination du Conseil tel qu'il est consacré dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration du Millénaire.

Alors que nous faisons le bilan de nos activités et déterminons les tâches pour l'avenir, nous en arrivons inévitablement à la conclusion que nous manquons de temps pour la réflexion compte tenu de la rapidité des bouleversements qui surviennent dans notre monde. La clef du succès est donc, selon nous, d'avancer dans le règlement des questions spécifiques. Le Bélarus

ouvrera de concert avec d'autres États Membres à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dah Ould Abdi, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Mauritanie.

M. Abdi (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation de la République islamique de la Mauritanie, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre sagesse avérées sont les meilleurs garants du succès de cette session. Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la session précédente. Je tiens également à adresser toutes mes félicitations à la Confédération suisse ainsi qu'à la République démocratique du Timor-Leste à l'occasion de leur admission en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens, en outre, à féliciter chaleureusement le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, ainsi que le personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'excellent travail qu'ils accomplissent pour promouvoir les nobles objectifs de l'Organisation.

Nous notons avec satisfaction les activités importantes et les conférences internationales dignes d'éloges qui se sont tenues au cours de l'année écoulée, au premier rang desquelles la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/sida à New York, la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg.

Ces conférences internationales ont mis le monde face à ses responsabilités collectives s'agissant de questions clés qui exigent des solutions globales. C'est l'équilibre et le futur du monde qui sont en jeu. La présente session se tient un an après les attaques criminelles qui ont visé les villes de New York et Washington. Je voudrais dire ici de nouveau que la Mauritanie condamne totalement ces actes de terrorisme. La Mauritanie condamne le terrorisme sous toutes ses formes, et elle prendra une partie active dans toutes les initiatives régionales et internationales qui visent à lutter de manière concertée contre ce phénomène pernicieux. C'est dans ce cadre qu'elle

réaffirme son soutien sans réserve à l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sa détermination quant à leur application, et en particulier la résolution 1373 (2001) du 28 septembre 2001.

Il est à noter que ces douloureux événements ont fait ressortir une réalité nouvelle, à savoir que le terrorisme, au lieu d'être un phénomène marginal est devenu un problème essentiel qui fait fi des frontières et qui ne peut être combattu que dans le cadre d'une stratégie globale. Il n'appartient à personne de donner à quiconque l'impression que la lutte contre le terrorisme est un affrontement entre deux civilisations ou cultures. Bien au contraire, nous devons agir ensemble pour montrer que l'élimination du terrorisme constitue une étape nouvelle dans la marche de l'humanité vers la création de sa civilisation globale et inclusive, et vers l'aboutissement de ses aspirations à un avenir sûr et meilleur.

Pour réaliser la paix et la sécurité, il faut que l'ONU joue un rôle accru pour renforcer le droit international. Nous avons ainsi noté les efforts soutenus et les appels répétés pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Nous considérons que l'initiative de paix arabe qui avait été adoptée par l'ensemble des pays arabes au Sommet de Beyrouth constitue le cadre idéal pour une paix globale et définitive qui garantit le progrès et la prospérité pour tous les peuples de la région. Nous avons également noté avec grand intérêt la vision du Président des États-Unis d'Amérique, M. George Bush, qui a parlé de la nécessité de la coexistence de deux États indépendants, la Palestine et Israël, ainsi que les efforts déployés par le Quatuor et l'Union européenne en vue de la création d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Al Qods Al Charif, conformément aux principes établis à Madrid, notamment le principe « terre contre paix », et aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous réitérons la nécessité du retrait immédiat d'Israël de tous les territoires de l'Autorité palestinienne en vue de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et de permettre la reprise immédiate des négociations de paix, qui sont la seule issue pour le retour de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

Nous fondons l'espoir de voir le retour à la paix, à la stabilité et à la concorde dans la région du Golfe. Dans ce contexte, nous nous opposons à l'utilisation de la force contre l'Iraq, et nous affirmons notre soutien à

la recherche d'une solution pacifique pour le règlement de la crise conformément au droit international.

Nous exprimons également notre préoccupation pour le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Koweït, de même que le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous demandons à nouveau la levée de l'embargo imposé depuis plus de 12 ans au peuple iraquien.

En ce qui concerne le Sahara occidental, notre pays soutient les efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel, M. James Baker, en vue de trouver une solution définitive qui garantirait la stabilité dans la région et qui serait acceptée par toutes les parties.

S'agissant de l'évolution de la situation concernant la crise de Lockerbie, nous nous réjouissons des mesures considérables prises par la Jamahiriya arabe libyenne en vue de trouver une solution diplomatique à ce problème. Nous pensons qu'il revient maintenant au Conseil de sécurité de prendre les dispositions nécessaires pour lever l'embargo imposé à la Libye.

En ce qui concerne notre continent, l'Afrique, nous saluons la naissance de l'Union africaine, qui représente un cadre pour la réalisation des aspirations des peuples africains en matière de progrès et de développement. Nous soutenons également le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui vise le renforcement de la coopération régionale en vue d'aboutir à l'intégration économique. Nous nous réjouissons par ailleurs du soutien apporté à cette initiative par nos partenaires du développement.

La Mauritanie renouvelle son soutien à la République populaire de Chine, qui est le seul représentant légitime du peuple chinois, et ce, conformément à la résolution 2758 (XXVI) adoptée en 1971 par l'Assemblée générale. La Mauritanie apprécie les efforts déployés par le Gouvernement de la République populaire de Chine en vue de la réunification du pays par la voie pacifique.

Il est maintenant prouvé que des phénomènes tels que la violence et l'extrémisme sont la conséquence de la pauvreté et du désespoir. C'est pourquoi la communauté internationale est appelée à fournir plus d'efforts dans les domaines de la solidarité et de la promotion sociale partout dans le monde. Nous lançons ici un appel pour que l'on vienne en aide aux pays du Sud. Les pays développés doivent ouvrir leurs marchés

aux produits des pays en développement, et doivent également accroître leurs investissements dans ces pays.

En dépit de l'ampleur des défis et malgré une conjoncture économique mondiale défavorable, la République islamique de Mauritanie a réussi à franchir des étapes importantes sur la voie du développement et de la construction, comme notre Président l'a affirmé au Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg. Notre pays a mis en place des bases solides pour assurer le développement durable, et nous avons élaboré une stratégie précise pour lutter contre la pauvreté.

Nous avons pris des mesures pour réaliser la généralisation de l'enseignement et fournir à nos citoyens l'accès aux soins médicaux et aux autres services sociaux indispensables que sont l'eau potable, l'électricité et les communications. Afin d'éliminer l'analphabétisme et l'ignorance, qui constituent les principaux obstacles au développement, nous avons organisé pour nos citoyens de vastes campagnes d'alphabetisation et d'éducation. Ces objectifs ont été réalisés grâce notamment à l'existence d'un système démocratique pluraliste, qui assure les libertés et garantit les droits de l'homme dans un climat de sécurité et de stabilité.

La Charte des Nations Unies vise à réaliser des objectifs de liberté et de solidarité communs à l'ensemble de l'humanité. Or, il est clair que les évolutions constatées ces dernières années sur la scène internationale exigent une adaptation des structures de notre Organisation y compris du Conseil de sécurité. Nous devons consacrer nos efforts aujourd'hui plus que jamais au respect de nos engagements afin de parvenir à un nouvel ordre mondial fondé sur la justice et le droit, un monde qui garantirait la paix, la sécurité et une vie digne pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Carlos Ruckauf Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte de l'Argentine.

M. Ruckauf (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. L'Argentine se félicite de ce qu'un représentant de la République tchèque se soit vu accorder cet honneur.

La République argentine se réjouit avec les Nations Unies à l'occasion de l'admission de la Suisse comme nouveau Membre de l'Organisation. L'indépendance du Timor-Leste, la formation de son premier Gouvernement souverain, et le fait qu'il sera bientôt admis au sein de l'ONU résultent de la lutte de ce pays pour préserver son droit à l'autodétermination. Nous souhaitons la bienvenue à cette jeune nation qui prend actuellement sa place dans la vie internationale.

L'Argentine voudrait exprimer une gratitude tout à fait spéciale au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui, par des actions et sa quête continue de la paix, traduit les aspirations de la communauté internationale à instaurer un monde plus sûr et plus stable.

Une année après les attaques terroristes criminelles aux États-Unis, nous redisons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement de ce pays ami et avec les victimes et leurs familles. Le terrorisme est le produit du fanatisme politique ou religieux. Nous sommes convaincus que la coopération internationale doit être renforcée dans la lutte contre la menace terroriste en vue d'éliminer cette menace à la paix et à la sécurité internationales, et de faire en sorte que les responsables de ces attaques soient jugés et punis tout comme ceux qui les aident et les soutiennent. Il ne peut y avoir de justification pour ces actes barbares qui jettent l'opprobre sur l'humanité.

Il est regrettable que des États Membres ne respectent pas les résolutions de l'ONU. Il est intolérable que celles-ci restent inappliquées lorsque des questions liées à l'existence même de l'être humain sur la planète sont en jeu. L'existence d'arsenaux d'armes bactériologiques, chimiques et autres pouvant être utilisés dans une guerre classique ou terroriste est un problème qui nous concerne tous – hommes, femmes et enfants du monde.

Avec le reste de la communauté internationale, mon pays a toujours demandé au Gouvernement iraquien d'accepter immédiatement et inconditionnellement le retour des inspecteurs de l'ONU. Ce sont nos inspecteurs à tous, en train d'inspecter l'un d'entre nous. Il n'y a pas de raison de refuser les inspections si l'on n'a rien à dissimuler.

L'Argentine se félicite donc de l'annonce faite par le Secrétaire général selon laquelle l'Iraq a finalement accepté sans condition le retour des inspecteurs. Nous espérons que l'Iraq tiendra sa promesse de bonne foi, et nous félicitons très

chaleureusement la Ligue des États arabes et le Secrétaire général d'avoir déployé cet effort de paix. La principale préoccupation des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales a enregistré des progrès significatifs, même si des situations très graves et porteuses de risques sérieux de conflit persistent et ne sont pas réglées.

Les événements prometteurs liés à la mise en place du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dont nous avons débattu hier, tranchent avec la situation qui se dégrade au Moyen-Orient. Le Gouvernement argentin suit avec tristesse et une vive préoccupation la poursuite des actes de violence dans cette région. Nous sommes convaincus qu'aucune solution ne résultera du recours aveugle et brutal à la force, des assassinats délibérés ou des attentats terroristes contre des civils. La seule voie de la paix et de la stabilité est le dialogue entre Israéliens et Palestiniens. Nous réitérons donc notre position de soutien à la reprise des négociations entre les parties, en espérant aboutir à un règlement pacifique, juste et définitif du conflit. Celui-ci doit inclure la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant, ainsi que le droit légitime d'Israël à vivre dans des frontières sûres et internationalement reconnues. Il existe présentement plusieurs plans de paix en plus des efforts déployés par le Quatuor. Toutes ces initiatives méritent qu'on les examine d'urgence.

Dans le cadre de l'attachement de l'Argentine à la paix et de son désir de contribuer à un règlement des graves conflits existants, je voudrais réaffirmer que notre pays continuera de fournir des forces armées et du personnel de police, ainsi que du personnel civil aux missions de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous soulignons une fois encore l'attachement sans faille de la démocratie argentine à la protection internationale des droits de l'homme et aux activités des Nations Unies dans ce domaine. Nous notons avec satisfaction l'entrée en vigueur du Statut de Rome, dont l'Argentine est l'une des parties fondatrices.

Aujourd'hui, l'Argentine s'efforce de sortir d'une crise extrêmement grave. Pour ce qui est de l'ouverture du pays au monde, l'Argentine continuera de progresser pour faire partie des nations qui échangent les biens et les services, comme elle l'a fait sans

interruption ces 12 dernières années. Nous continuerons donc de participer activement aux négociations multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et mettrons en oeuvre une nouvelle politique commerciale qui, dans la cadre des orientations générales de l'État, visera à donner à notre économie un profil clair d'exportation. Ce n'est qu'en générant des recettes extérieures, résultant du commerce international, qu'il sera possible d'avoir une croissance économique soutenue et durable, tout en remboursant nos dettes.

La consolidation de ce modèle exige un accès des produits argentins aux marchés aujourd'hui restreints des pays développés. Le but de l'amélioration de l'accès aux marchés des pays industrialisés a, durant la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, fait précisément l'objet d'un consensus absolu, dans la mesure où cette action a été jugée essentielle pour éliminer la pauvreté et progresser sur la voie du développement.

Pour assurer la prospérité à nos peuples, il est nécessaire de voir ces initiatives mises en oeuvre et ne pas être considérées comme de simples propositions. Il est nécessaire que les actions soient une fois pour toutes conformes aux principes énoncés et aux engagements pris. Il est très important que les tarifs douaniers payés sur les produits agricoles soient réduits et qu'en même temps les mécanismes de protection et les subventions soient éliminés. Ces subventions ont atteint en 2000, dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le chiffre énorme de 325 milliards de dollars pour les seuls produits agricoles. S'agissant de ces subventions, 80 % ont été accordées par les États-Unis, le Japon et l'Union européenne.

Il est donc fondamental que les directives en faveur du libre-échange pour les produits agricoles deviennent une réalité, pour que les pays en développement cessent de solliciter des aides ponctuelles, qui conduisent à un cercle vicieux, car cela ne fait qu'accroître leur dette déjà lourde et insupportable. Ils doivent, au contraire, pouvoir réaliser une croissance soutenue en vendant leurs produits. En d'autres termes, nous préférons le commerce à l'aide.

La grave situation économique que nous connaissons fait que nous avons des difficultés à honorer nos obligations à l'égard de cette Organisation.

Ces difficultés ont été exposées au Comité des contributions, et nous espérons qu'une décision sera adoptée par l'Assemblée générale, sollicitant la compréhension des pays amis de l'Argentine.

Dans un environnement de crise socioéconomique aiguë, le Gouvernement argentin a réaffirmé, dans les instances nationales et internationales, son ferme attachement aux buts et principes de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Cet accord international, inscrit dans notre Constitution nationale, fait partie des valeurs et normes juridiques qui caractérisent la nation argentine.

Mon pays reconnaît pleinement les droits des enfants dès leur conception, et souligne l'importance de la famille dans l'épanouissement de l'enfant. À ce propos, nous insistons une nouvelle fois sur le droit des enfants enlevés par l'un des parents. Nous pensons en particulier à la situation douloureuse de Karim, Zahira et Sharif, les enfants de notre compatriote Gabriela Arias Urriburu. Malheureusement et en dépit d'efforts intenses de la part de la famille et de responsables argentins, aucune réponse n'a été fournie par le Royaume de Jordanie à notre demande visant à trouver un mécanisme assurant une relation stable et permanente entre ces enfants et leur mère. Cette position a reçu un soutien sans faille à la réunion des experts gouvernementaux, convoquée par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains à Montevideo (Uruguay).

La République argentine estime que les résultats du Sommet mondial pour le développement durable, tenu récemment à Johannesburg, représentent un accord réalisable, permettant d'avancer dans la mise en oeuvre d'actions spécifiques dans les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Je regrette de dire que la déclaration la plus importante au cours de ce Sommet a été faite par un groupe d'enfants, qui ont affirmé : « Nous nous demandons si la neige tombera un jour en plein été » et « Plus que des mots ou des applaudissements, nous avons besoin d'actions. » Malheureusement, peu de progrès concrets ont été réalisés pour éviter une série incessante de catastrophes écologiques.

Comme le sait fort bien l'Assemblée générale, la République argentine a un conflit de souveraineté avec le Royaume-Uni en ce qui concerne les Îles Malvinas, la Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud, ainsi

que les régions maritimes avoisinantes. Le recouvrement de notre entière souveraineté sur cette partie du territoire national, tout en respectant les intérêts des habitants et le droit international, est un principe énoncé dans la Constitution argentine. La question figure au programme de travail de cette organisation qui, dans plusieurs résolutions, a demandé aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de reprendre les négociations pour trouver une solution juste et durable à ce conflit de souveraineté, afin de mettre un terme à une situation coloniale qui a été imposée par la force en 1833.

Aujourd'hui, conformément à cette requête, l'Argentine réaffirme, une fois de plus, qu'elle est tout à fait prête à reprendre les négociations bilatérales avec le Royaume-Uni pour régler cette question, et déclare son appui à la mission de bons offices que l'Assemblée générale a confiée au Secrétaire général pour aider les parties à réaliser cet objectif.

Il y a près de 30 ans, le pape Paul VI déclarait, dans cette même salle et à cette même tribune, que le développement, c'est le nom moderne de la paix. Cette phrase concise et sage reste tout aussi valable aujourd'hui et nous indique le chemin à suivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, chef de la délégation du Qatar.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que votre expérience, votre sagesse et votre patience infinie nous permettront de mener à bien les travaux de la présente session. Par votre entremise, permettez-moi également de féliciter M. Hang Seung-soo pour la compétence avec laquelle il a présidé la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui dirige le Secrétariat à une des époques les plus délicates et les plus difficiles de l'histoire de l'Organisation, alors qu'elle doit relever de nombreux défis et fait face à des menaces réelles à la paix et sécurité internationales.

C'est un honneur et un plaisir pour moi que de pouvoir féliciter le pays frère de Timor-Leste, à

l'occasion de son accession à l'indépendance et de sa prochaine adhésion à l'ONU. C'est un signe d'espoir pour tous les peuples du monde qui cherchent à obtenir leur liberté. Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Confédération suisse, qui est devenue un Membre à part entière de l'ONU.

Nous avons assisté à des événements importants sur la scène internationale depuis la tenue de la dernière session, au lendemain des attentats terroristes qui ont été commis contre le World Trade Centre à New York. Et qui ont entraîné des complications sans précédent sur le plan politique et dans les relations internationales. Ces changements politiques et sociaux s'accroissent et débouchent chaque jour sur de nouveaux types de conflit.

Pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme, le Qatar, en sa qualité de président du neuvième Sommet islamique, a demandé la tenue d'une réunion d'urgence des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique à Doha en octobre 2001. Cette conférence a clairement condamné tous les actes de terrorisme international, y compris le terrorisme d'État. Elle a également réaffirmé la nécessité urgente de s'entendre sur une définition internationale du terrorisme, pour faire la distinction entre le terrorisme et la résistance légitime à une occupation et à une agression étrangères, en vue d'obtenir la libération nationale et l'autodétermination.

Je voudrais rappeler de cette tribune que nous sommes tout à fait convaincus de la validité de la Charte des Nations Unies et du rôle dirigeant que joue cette Organisation pour instaurer la paix et la sécurité internationales, ainsi que pour assurer le développement, la prospérité et la dignité du genre humain.

Nous nous devons de mentionner clairement ici la nécessité d'une transparence dans les travaux du Conseil et d'une renonciation à une application sélective des dispositions de la Charte des Nations Unies. Nous nous devons d'examiner la composition des membres permanents du Conseil de sécurité, afin qu'une poignée d'entre eux ne puisse pas continuer de recourir au veto, ce qui peut littéralement invalider les opinions de tous les autres, alors que l'ONU prêche les principes de la démocratie, de la participation, de la justice et de l'égalité.

Les pratiques de l'Organisation doivent être totalement impartiales. Les mesures requises pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent s'appliquer à tous, sans exception et sans traitement préférentiel. Nous ne pouvons tolérer que les résolutions du Conseil de sécurité soient fondées sur deux poids, deux mesures, ou soient sélectives de façon à permettre à Israël de n'appliquer aucune des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale.

Nous ne pouvons accepter que le peuple palestinien et les populations arabes dans les hauteurs du Golan syrien occupé et dans le sud du Liban subissent l'agression barbare des forces israéliennes d'occupation sous les yeux du monde entier et de l'opinion internationale. Israël enfreint les résolutions du droit international et refuse de les appliquer, sans que le Conseil de sécurité ou aucun des organes de l'ONU ne réagissent pour y mettre fin.

Nous suivons de près et avec préoccupation la vive détérioration de la sécurité dans les territoires palestiniens et les défis flagrants à la communauté internationale et aux lois et normes internationales, en raison du siège imposé au Président Arafat et aux dirigeants élus et légitimes du peuple palestinien. Nous nous préoccupons également des assassinats, des enlèvements et des arrestations de dirigeants palestiniens, des démolitions d'habitations sur la tête de leurs habitants – femmes, enfants, vieillards – ainsi que des attaques contre les lieux de culte, qui ont été condamnés par tous les États et les représentants des organisations humanitaires internationales, y compris le Comité international de la Croix-Rouge, qui ont vigoureusement déploré et condamné ces actes.

Les actions des forces israéliennes à Djénine et à Gaza ainsi que les massacres qu'elles y ont commis constituent les atteintes les plus flagrantes qui soient en notre époque moderne au droit humanitaire international moderne, aux droits internationaux de l'homme et aux conventions internationales, notamment la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en période de guerre de 1949. Si Israël veut réellement parvenir à la sécurité, il doit prendre la voie de la paix en appliquant les résolutions du droit international : les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Elles prévoient toutes le droit inaliénable du peuple palestinien à réaliser ses aspirations nationales légitimes, y compris le droit à l'autodétermination et à

la création d'un État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem-Est pour capitale. Ces résolutions préconisent également le retrait du territoire syrien occupé des hauteurs du Golan à la ligne du 4 juin 1967, ainsi que du reste du territoire libanais occupé.

Afin que l'être humain jouisse d'une vie prospère, il faut que soit respecté le droit fondamental de vivre sans discrimination pour des raisons de race, d'origine ethnique, de couleur, d'idéologie, de sexe, de langue, de richesse ou d'origine sociale.

En tant que fidèles d'une religion révélée, nous croyons au respect des droits de l'homme, car, outre nos lois communes, il y a une loi divine énoncée dans le Coran qui nous enseigne le respect de ces droits. Au Qatar, nous protégeons et faisons respecter les droits de l'homme et les tenons pour les normes de notre religion et de notre progrès. De nombreux pays accusent certaines organisations qui manifestent leurs préoccupations pour les droits de l'homme de partialité, de sélectivité et de duplicité car elles portent leur attention sur les droits politiques et civils sans tenir compte des droits économiques, sociaux ou culturels qui ne sont pas moins importants que les droits civils ou politiques. Aussi importants qu'ils soient, les droits civils et politiques peuvent devenir vides de sens si nous ignorons les autres droits.

Le Qatar a enregistré de nombreux progrès dans la protection des droits de l'homme, de la primauté du droit et des principes de la démocratie et de la consultation ainsi que de la bonne gouvernance. Nous venons de terminer la rédaction d'une nouvelle Constitution nationale qui garantit les libertés publiques et la tenue d'élections parlementaires libres. Elle prévoit également pour la première fois pour les femmes le droit de vote et d'être représentées.

Nous, au Moyen-Orient, sommes menacés par un net déséquilibre des pouvoirs. Israël est le seul pays dans la région à détenir un arsenal d'armes nucléaires et à refuser d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous lançons un appel à tous les pays épris de paix pour qu'ils exhortent Israël à devenir partie au Traité et à soumettre leurs installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous constatons actuellement que la situation, eu égard à certaines questions internationales, évolue favorablement. En ce qui concerne la situation en Iraq,

nous nous félicitons de ce que ce pays ait accepté le retour des inspecteurs internationaux et de son engagement déclaré à mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à relancer le dialogue avec l'Organisation des Nations Unies. Nous réaffirmons la nécessité de protéger la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et nous espérons que la reprise du dialogue débouchera sur une solution globale et sur une suspension – voire une levée définitive – des sanctions qui causent de grandes souffrances à la population iraquienne.

Un autre exemple de ce que l'ONU doit faire pour redresser les torts actuels est la levée intégrale des sanctions imposées à la Jamahiriya arabe libyenne qui a rempli ses obligations et a remis à la justice les suspects recherchés.

Notre réunion se déroule au moment où les pays en développement connaissent des difficultés économiques graves qui ont des effets négatifs sur leur développement dans un environnement marqué par un surendettement extérieur et une baisse de l'aide publique au développement. Ils se heurtent également à l'imposition de restrictions à leurs exportations vers les marchés mondiaux et de prix injustes à leurs produits de base. La situation économique demeure très préoccupante en Afrique, malgré les efforts des pays africains et de la communauté internationale pour surmonter les problèmes de développement de ce continent. La situation économique se détériore et la dette extérieure s'alourdit. Quels que soient les dividendes sur le plan économique, ils doivent donc être utilisés pour le service de la dette et pour rectifier le déséquilibre résultant du courant inversé des ressources. L'Afrique est aussi le continent qui souffre le plus du VIH/sida.

Nous appuyons les efforts du Secrétaire général, et nous apprécions grandement ses initiatives en vue de la réforme de l'ONU. En ce qui concerne le programme de réformes proposé en 1997 et approuvé par l'Assemblée générale, nous notons avec préoccupation que ses objectifs de développement n'ont pas encore été réalisés. Nous avons assisté à une baisse constante du financement qui s'est traduite par la diminution des programmes de développement. Nous sommes d'avis qu'il faut accorder la priorité absolue aux activités de développement socioéconomique, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte. Sans développement, il ne peut y avoir ni paix durable ni sécurité.

La Déclaration du Millénaire a fixé de nombreux objectifs, notamment la réalisation du développement économique durable et, tout particulièrement, du développement humain durable, avec comme élément central l'être humain. Ainsi, le développement constitue le sujet principal du débat de haut niveau de la présente session de fond du Conseil économique et social. Les objectifs de la Déclaration du Millénaire qui consistent à éliminer la pauvreté, à réaliser le développement économique, à enrayer la propagation du VIH/sida et à contenir cette maladie d'ici à 2015 nécessitent tous notre action concertée et une volonté politique. En outre, les contributions volontaires et les flux d'investissements financiers directs des donateurs locaux et internationaux sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la Conférence de Monterrey, dont le plus important est l'engagement des pays industrialisés à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Ces pays ont pris les mêmes engagements lors de conférences antérieures. Je dois mentionner ici la Conférence de Doha, vu l'importance qu'elle attache au libre-échange, à la libéralisation du commerce et au développement des infrastructures grâce au pouvoir compétitif amélioré des pays en développement, en particulier des pays africains. Cette Conférence a souligné également l'importance du transfert des technologies de l'information et des communications, d'une économie diversifiée, du commerce extérieur et de l'accès élargi aux marchés, ainsi de l'accroissement du flux des ressources extérieures et de la réduction de la dette.

Le Qatar s'est toujours opposé à l'imposition par un pays de sanctions coercitives et unilatérales à un autre pays souverain sur lequel il n'a aucune juridiction légale. Nous sommes d'avis que l'imposition de sanctions à d'autres pays pour servir des intérêts économiques ou réaliser des objectifs politiques représente une violation des principes de la souveraineté égale de tous les États et de l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Le Qatar réaffirme donc son rejet catégorique de toute tentative visant à imposer, au-delà des frontières, des lois locales aux citoyens et aux entreprises d'autres États pour obliger ces pays à respecter des mesures économiques unilatérales qui ne relèvent pas de la juridiction légale des États. C'est en violation directe du droit international, des dispositions de la Charte et des règles de l'Organisation mondiale du commerce.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

La séance est levée à 13 heures.